# MADAGASCAR REVUE DE PRESSE - OCTOBRE 2019

#### **Sommaire**

POLIT	TIQUE	1
•	Préparation des élections municipales du 27 novembre	3
<b>&gt;</b>	Diplomatie	3
DROI	TS HUMAINS - GOUVERNANCE	6
<b>•</b>	Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements	6
<b>•</b>	Justice, conditions carcérales	8
<b>•</b>	Gouvernance	9
<b>•</b>	Politique migratoire, traite	11
<b>•</b>	Droits des femmes	12
<b>&gt;</b>	Education	12
<b>&gt;</b>	Santé	14
<b>&gt;</b>	Médias, communication, réseaux sociaux	15
ÉCONOMIE - SOCIAL		16
<b>&gt;</b>	Ressources naturelles, bois de rose	16
<b>•</b>	Foncier, aménagement, environnement,	16
<b>•</b>	Contestation du projet de ville nouvelle Tana-Masoandro	18
<b>•</b>	Coopération, bailleurs de fonds	20
<b>•</b>	Economie	22
	Carial	0.5

### **POLITIQUE**

03/10 - Nomination de gouverneurs : le débat sur la constitutionnalité de ces nominations continue de faire débat. Marc Ravalomanana interpelle la HCC. « La fonction exécutive au niveau d'une région est exercée par un chef de région élu au suffrage universel. La nomination des gouverneurs à la place des chefs de région constitue une violation flagrante de la Constitution. Par ailleurs, on ne peut pas faire un essai avec la Constitution en disant que la nomination des gouverneurs n'est qu'une mesure transitoire. Pour moi, soit on applique la Constitution, soit on la suspend. (...) Le silence de la HCC m'inquiète comme celui des autres observateurs de la vie politique », déclare l'ancien président. Aucune demande d'avis n'a été adressée à la HCC, notamment par le Sénat qui représente les collectivités territoriales décentralisées, dont les régions. Malgré la nomination des gouverneurs qui vont assurer les fonctions exécutives au niveau des régions, l'Etat restera représenté par des préfets au niveau des collectivités locales. Ils veilleront à la mise en œuvre de la politique générale de l'Etat et auront autorité sur les chefs des services déconcentrés de l'Etat. Ils seront par ailleurs chargés du contrôle de légalité des actes pris par les exécutifs régionaux.

**07/10 - Fondation Andry Rajoelina - Une université d'excellence et une usine pharmaceutique en projet.** Une « *université IEM* » devrait être créée cette année. Installée à Antananarivo, elle sera ouverte aux seuls admis au bac avec mention. Les étudiants seront boursiers. Des professeurs de France, d'Allemagne ou des Etats-Unis prodigueront les cours. Une usine pharmaceutique sera également construite, elle produira des compléments alimentaires pour les enfants à partir de ressources naturelles locales comme la spiruline ou le moringa. Ces compléments alimentaires seront gratuits. « *Le retard en termes d'infrastructures peut se rattraper rapidement. Le retard de développement psychomoteur des enfants est impossible à rattraper* », soutient Andry Rajoelina. Grâce à ses partenaires, l'association Fitia gérée par son épouse distribuera ces compléments alimentaires dès la prochaine rentrée scolaire, annonce la présidence.

**12/10 - Elections législatives du 27 mai : 33 dossiers pénaux transférés à la justice par la HCC**. Juridiction constitutionnelle, la HCC n'a pas compétence à traiter des infractions liées au droit pénal. Les plaintes

concernent par exemple des cas de menace envers des membres de bureaux électoraux, des cas de faux et usage de faux. La CENI a déjà déposé des plaintes suite à ces infractions qui n'auraient pas eu d'effet sur le déroulement des votes et les résultats.

- 12/10 Déclaration de patrimoine Le président de la HCC, Jean Éric Rakotoarisoa, interpelle les députés. Depuis leur entrée en fonction, en juillet, seuls deux élus sur 151 ont effectué la déclaration de patrimoine. La Loi fondamentale somme les personnalités appelées à exercer un mandat public à faire une déclaration de patrimoine « préalablement à l'accomplissement de fonctions ou de missions et à l'exercice d'un mandat ». Une disposition renforcée par la loi anticorruption de 2016. Les personnes assujetties doivent accomplir cette obligation « dans les trois mois qui suivent la nomination ou l'entrée en fonction ». Depuis son instauration en 2004, la déclaration de patrimoine est réduite à une simple formalité, déplore L'Express. Aucune poursuite n'a encore été engagée pour absence de déclaration.
- **17/10 Douze ex-ministres sur la trentaine de la législature précédente ont déposé une déclaration de patrimoine auprès de la HCC**. En l'état actuel des textes qui imposent la confidentialité des déclarations de patrimoine au détriment du principe de la transparence, les citoyens n'ont pas le moyen de savoir si les gouvernants se sont enrichis durant leur mandat. Seuls les signes extérieurs de richesse peuvent alerter sur un enrichissement suspect, note *Midi*.
- 16/10 Assemblée nationale : la présidente, Christine Razanamahasoa, annonce la mise en place d'une commission de levée d'immunité parlementaire. Le nouveau règlement intérieur de l'Assemblée, récemment déclaré conforme à la Constitution par la HCC, prévoit en effet l'instauration d'une entité qui tranchera sur les demandes de levée d'immunité parlementaire à l'encontre des députés impliqués dans des dossiers judiciaires. La commission serait également habilitée à trancher sur le cas des membres de la Chambre basse placés en détention provisoire. En d'autres termes, elle pourrait faire appel de l'ordonnance de placement en détention ou des mesures restrictives de liberté prises à l'encontre des députés, indique Newsmada. L'annonce intervient au moment où deux élus sont encore maintenus en détention provisoire : le député IRD de Fandriana, Hasimpirenena Rasolomampionona, ancien inspecteur des domaines et DG des services fonciers, et celui, indépendant, de Mahabo, Ludovic Adrien Raveloson. Un député de la majorité a confirmé que ces cas ont motivé l'Assemblée à instaurer une telle commission. Les deux élus incarcérés n'ont pu participer aux deux sessions qui se sont tenues depuis les législatives. Ils avaient été jetés en prison, durant la campagne électorale après la date limite de dépôt des candidatures, le premier pour la vente d'un domaine public (la villa Elizabeth d'Ivandry), le second pour destruction d'une aire protégée, double assassinat et détention illégale d'armes. Le projet de mise en place de cette commission explique pourquoi, malgré leur longue absence, l'annonce de la vacance de poste de ces deux députés n'a pas été faite par le bureau permanent, explique Tribune, pour qui « il est clair qu'à travers la mise en place de ce comité pour tenter de sauver ses pairs, le corporatisme dans cette institution prime toujours sur toute autre considération. » « Je comprends que l'opinion publique puisse craindre une dérive corporatiste, mais je le réitère, la décision de la commission ne contraindra en rien les autorités judiciaires », rassure la présidente de l'Assemblée nationale qui précise toutefois qu'« il faut prendre en compte la légitimité électorale du parlementaire. »

L'ordre du jour de la nouvelle session prévoit également la désignation des députés qui représenteront l'Assemblée à la HCJ.

- 17/10 En tant qu'élus, les députés revendiquent un rang protocolaire supérieur à celui des membres du gouvernement. Après s'être battus pour leur droit à un passeport diplomatique et à deux conseillers durant la session extraordinaire qui a suivi les élections législatives, les députés se préoccupent à nouveau de leurs « avantages », dénonce Midi qui rapporte les propos tenus par un député : « C'est la Constitution qui nous confère le pouvoir de contrôler l'action du gouvernement. Comment pouvons-nous contrôler le gouvernement alors que nous sommes en position d'infériorité par rapport à lui ? » Et d'ajouter : « Un ministre perçoit plus de salaire et de carburant qu'un député. Et encore, avec ce nouveau règlement intérieur, un député n'a droit qu'à cinq assistants parlementaires et deux conseillers alors qu'un ministre dispose d'un cabinet dirigé par un directeur et composé des conseillers, des inspecteurs, des chargés de mission et des attachés de presse. »
- 29/10 Deux semaines après l'ouverture de la seconde session parlementaire, les débats sur le statut de l'opposition n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour du Sénat et ont été reportés à l'Assemblée nationale qui a priorisé l'examen de la loi de finances 2020. Le président du Sénat, Rivo Rakotovao a fait savoir que ce texte, dont l'examen avait été ajourné en août, risque de provoquer à nouveau des débats stériles. Les parlementaires TIM des deux assemblées font pression pour que soient repris les débats.
- **17/10 Les Andriana de Madagascar défendent le retour à la monarchie**. Depuis l'incendie du Rova d'Antananarivo en 1995, on observe un regain de fierté et de réaffirmation d'identité chez les Andriana, plus particulièrement en Imerina, affirme le site *Kool-Saina*. Et selon les explications de Ndriana Rabarioelina, c'est

après cet incendie que le Fiombonamben'ny Ampanjaka de Madagascar a été recréé. Intervenant sur une TV privée, il donne son point de vue sur les sujets chauds de l'actualité : Tana-Masoandro, réhabilitation du Rova, Jirama, la couronne volée de la Reine Ranavalona I, îles éparses, insécurité, fuite des sujets du bac, l'IEM. Il propose des solutions à travers le retour du royaume de Madagascar.

28/10 - Des faux billets de 20 000 Ar en circulation. De nombreuses saisies ont été effectuées. Une dizaine de personnes ont été arrêtées en possession de fortes sommes. Un membre la présidence de la République évoque un acte de déstabilisation politique. Marc Ravalomanana a été suspecté par des proches du pouvoir. « Il ne faut pas nous attribuer la responsabilité de vos erreurs et de vos incapacités à gérer les affaires nationales », a-t-il lancé.

### ▶ Préparation des élections municipales du 27 novembre

**08/10 -** La réhabilitation d'Antananarivo ne peut attendre, lance le candidat du pouvoir aux élections communales, Naina Andriantsitohaina. « Notre capitale est laissée orpheline. Y sévissent la peur, l'insécurité, l'obscurité, la saleté, les ordures et les inondations. Le patrimoine collectif a été détruit, les infrastructures scolaires sont dévastées », a-t-il affirmé. Prônant le changement, le porte-drapeau de l'IRD estime toutefois que l'effort de tout un chacun est requis pour y parvenir. Un appel lancé aux partis politiques, associations, chefs d'entreprise et citoyens. « Donnons-nous la main pour travailler ensemble, reconstruire ensemble », a-t-il martelé, appelant à réapprendre à se respecter et au vivre ensemble. La sensibilisation à la lutte contre la corruption au niveau des responsables de quartiers figure également parmi les défis à relever. « Nous ne voulons plus de la corruption et des ventes illicites des terrains de la commune », a-t-il notamment déclaré.

**09/10 - L'observatoire Safidy compte couvrir 112 districts et 778 communes des 22 régions, soit les 2/3 des circonscriptions**. Ses observations concerneront toutes les étapes du processus électoral. 4 100 observateurs seront mobilisés. Safidy mettra en place une cellule de conseil et d'assistance juridique accessible à tous les électeurs, aux organisations de la société civile et aux citoyens. L'observatoire bénéficie du soutien de l'UE qui a alloué une enveloppe de 520 000 euros pour les législatives et les communales.

**28/10 - L'observatoire Safidy publie un guide pratique sur le contentieux électoral**. L'objectif est notamment d'améliorer la qualité de requêtes déposées par les avocats et les organisations de la société civile auprès des tribunaux administratifs y compris la constitution des pourvois en cassation lors des prochaines municipales. Des formations à l'utilisation du guide seront organisées dans chefs-lieux de province. Des avocats pouvant collaborer avec l'observatoire et vulgariser le dispositif seront sollicités. Lors des élections présidentielles et législatives, la plupart des requêtes ont été jugées irrecevables et fondées, faute de preuve et de formulation adéquate.

11/10 – Rappel à l'ordre de la CENI face à la propagande électorale prématurée. Fano Rakotondrazaka, rapporteur général, précise que les candidats ne doivent pas faire usage de supports visuels de promotion à caractère publicitaire dans le cadre de la précampagne. La campagne électorale proprement dite ne débutera que le 5 novembre. Aucun texte ne régit les dispositions à prendre dans le cadre de la précampagne électorale mais la CENI soutient que la HCC s'est déjà prononcée sur la question à travers un communiqué de mars 2019, dans le cadre des élections législatives. Un rappel à l'ordre que *Tribune* juge totalement inopérant, en l'absence de balises législatives claires et précises ou de sanctions.

28/10 - La CENI publiera une liste noire des observateurs électoraux qui n'ont pas accompli leur mission lors des trois précédents scrutins, n'ayant pas remis leur rapport. Ils seront exclus de l'observation des municipales. Le nombre d'associations ou organismes habilités va donc diminuer.

31/10 - La livraison des bulletins uniques pour les élections municipales enregistrera des retards. Faute de temps, et certainement de moyens, le gouvernement avait décidé de confier cette tâche à l'imprimerie nationale. L'impression des procès-verbaux autocopiants et des enveloppes inviolables, confiée par la communauté internationale à l'Afrique du Sud, sera réalisée dans les délais. La France a accordé une aide financière complémentaire pour l'organisation du scrutin, dans le cadre du SACEM. Au total, le soutien français aux processus électoraux s'élève à 514 000 dollars depuis 2017.

# **▶** Diplomatie

01/10 - Le général Johanesa Rakotonirina, président de l'association d'amitié Madagascar-Chine, refuse de prendre parti dans le conflit qui oppose Hong-Kong au pouvoir central. La situation à Hong Kong inquiète les Malagasy amis de la Chine, déclare-t-il, car la Chine est depuis ces dernières années le premier partenaire commercial de Madagascar. La crise à Hong Kong peut perturber les importations de Madagascar

en partance de Chine. Quoi qu'il en soit, affirme-t-il, la crise à Hong Kong est une affaire interne au peuple chinois. « Il appartient au grand peuple chinois sous la conduite du parti communiste chinois de trouver des solutions satisfaisantes pour tous », a-t-il lancé.

**04/10 – Controverses sur le statut de l'opposition - L'ambassadeur d'Allemagne préconise que toutes les parties prenantes « aboutissent à un accord »**, sujet qui a défrayé la chronique au mois d'août. Avec l'avènement de la nouvelle Assemblée nationale, le député Jean Brunelle Razafitsiandraofa avait déposé une proposition de loi restreignant certaines dispositions de la loi de 2011 sur le statut de l'opposition, Boycottée par les députés TIM, le texte a été adopté par la majorité présidentielle. Examinée par les sénateurs le dernier jour de la session, la proposition n'a pas été adoptée. En dehors du Parlement, des groupements politiques se déclarant « *d'opposition* » se sont formés. Il s'agit entre autres du RMDM, avec le président national du TIM à sa tête. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire qui est convoquée pour mi-octobre.

16/10 - Première réunion de la commission mixte malgacho-comorienne depuis la signature de l'Accord général de coopération en 1987. Le premier ministre a tenu à préciser que « répondant à la vision du président de la République de Madagascar et à la Politique générale de l'Etat, les défis sont nombreux en particulier ceux qui se rapportent à la sécurité maritime, en passant par la sécurité intérieure, sans oublier la gestion de nos ressources, jusqu'à la migration ou à toutes les questions intimement liées à notre insularité et à notre proximité. » Des accords notamment attendus sur la question du séjour des étudiants comoriens et les visas de tourisme. Madagascar et les Comores recenseront leurs ressortissants qui résident dans l'autre île. L'opération, qui durera 3 mois, devrait permettre de mieux évaluer le nombre de ressortissants comoriens et malgaches en situation irrégulière. Ces initiatives feraient suite aux expulsions récentes de ressortissants malgaches dépourvus de visas. Madagascar examine la possibilité d'ouvrir un consulat ou une ambassade aux Comores, par principe de réciprocité.

**18/10 - Iles Eparses : Emmanuel Macron va se rendre à Glorieuse, la principale île de l'archipel.** C'est la première visite d'un président français sur cet ilot. Le déplacement a été préparé « *en lien avec les autorités malgaches* » selon des précisions de l'Elysée, qui ont aussi été confirmées par la partie malgache. Le président français est prévu d'y rester seulement une petite heure, pour aborder le thème de la défense de l'environnement et de la coopération internationale. Emmanuel Macron sera accompagné par des scientifiques internationaux. Cette courte escale entre dans le cadre de la visite officielle qu'il doit faire à Mayotte et La Réunion. Selon l'Elysée, cette escale par Glorieuse est une illustration de « *l'engagement pour la biodiversité* » du chef de l'Etat et non, comme le suggère fortement le contexte géopolitique, une démonstration de la souveraineté française sur ce territoire dont les riches ressources pétrolières attisent les convoitises, écrit *Libération*. Grâce aux îles Eparses, la France bénéficie d'une zone économique exclusive de 640.000 km² dans la région et le canal du Mozambique, que l'on soupçonne riche en hydrocarbures.

24/10 - Emmanuel Macron a annoncé le classement des îles Glorieuses en réserve naturelle nationale dès 2020. « L'ensemble des îles Eparses a vocation à être ainsi classé » a-t-il ajouté. « lci c'est la France, c'est notre fierté notre richesse. Ce n'est pas une idée creuse. (...) La France est un pays archipel, un pays monde », a-t-il déclaré en mettant le pied sur cet ilot. « Vis-à-vis de nos partenaires dans l'océan Indien, la présence et la souveraineté françaises ont permis d'éviter l'exploitation prédatrice des mers (...). La France peut être un partenaire plutôt qu'un rival », a-t-il encore avancé lors de son escale. « Je souhaite que les îles Eparses fassent l'objet d'un traitement commun avec Madagascar dans une perspective de développement durable. Le modèle de développement malgache ne peut pas être antagoniste avec notre prise de conscience sur les enjeux de développement climatique », a-t-il ajouté. L'archipel des Glorieuses couvre environ 7 km², avec des eaux sous juridiction française qui s'étendent sur 43 762 km², « classées parc naturel marin depuis 2012 » a expliqué la préfète des Terres australes et antarctiques françaises.

Pour *Midi*, les déclarations d'Emmanuel Macron excluent tout projet de cogestion ou de restitution des iles Eparses, elles constituent un coup d'arrêt au combat mené par la Grande île. Le sort de la commission mixte mise en place en 2016 par le gouvernement français et Madagascar reste incertain. « *Pour le moment, aucune date n'a été fixée pour la réunion de la commission mixte en charge des îles Eparses.* », avait déclaré le nouvel ambassadeur de France, Christophe Bouchard, lors de sa prise de fonction.

23/10 - « Madagascar, les Comores et Maurice sont redevenus une priorité de notre politique africaine », confie un diplomate français. Cette région est au cœur de nombreux enjeux géostratégiques. La France lorgne particulièrement sur les ressources pétrolières et gazières offshore. Total vient de racheter les actifs d'Anadarko au Mozambique et est en passe de le faire en Afrique du Sud. Des permis d'exploration pétroliers ont aussi été accordés dans les îles Eparses. Qualifié d'autoroute des hydrocarbures, le canal du Mozambique est déjà l'une des voies maritimes les plus empruntées du monde. Au-delà des hydrocarbures, la zone révèle la présence de ressources minérales, dont des métaux rares convoités par la Chine et la Russie qui ont également déposé des demandes de permis d'exploitation auprès de l'Autorité internationale des fonds

marins. Cette région est aussi un réservoir de biodiversité, avec une faune et une flore très riche. Elle constitue un laboratoire pour le climat et la recherche, notamment pour la médecine, l'industrie cosmétique, l'aquaculture. Un argument mis en avant par Emmanuel Macron pour le maintien des iles Eparses sous souveraineté française. Le sud-ouest de l'océan Indien recèle aussi de nombreuses ressources halieutiques exploitées par les pêcheries européennes, particulièrement françaises et espagnoles. Emmanuel Macron gère aussi politiquement sa relation avec les présidents de la région afin que les contentieux territoriaux et migratoires ne dégénèrent pas. Au regard de ces enjeux, la France a déployé des unités de l'armée dans la région.

Pour le professeur des universités André Oraison, spécialiste du droit international public, cette visite éclair est un « faux pas »: « Alors qu'une commission franco-malgache travaille actuellement sur la question du statut des îles Eparses, la présence du président français sera perçue comme un coup de canif dans les relations diplomatiques », rapporte Libération.

25/10 - Andry Rajoelina a réagi aux propos tenus par Emmanuel Macron en annonçant que la commission mixte sur les îles Eparses sera mise en place le 18 novembre. « Ayez confiance en notre détermination et notre patriotisme ! », a-t-il lancé pour rassurer le peuple malgache. La mise en place de cette commission avait été actée durant la rencontre entre les présidents Rajoelina et Macron, le 29 mai à l'Elysée. Ils se sont fixés comme objectif de parvenir à un consensus d'ici le 26 juin 2020, 60e anniversaire du retour à l'indépendance de Madagascar. « Le discours du président Français sur la Grande Glorieuse a résonné comme un séisme politico-diplomatique », écrit L'Express qui s'attend à de difficiles négociations. Le principe avancé de « cogestion » des îles Eparses recueille peu d'échos favorables.

Christian Ntsay a annoncé la mise en place d'une consultation nationale en décembre pour, dit-il, « recueillir l'ensemble des avis des forces vives de la nation sur un sujet fondamental pour le pays. » Il s'agit, selon le premier ministre, d'une réunion préliminaire sur la manière d'étudier comment gérer les lles Eparses et les rendre aux Malgaches conformément aux recommandations des Nations unies. En 2016, une commission mixte franco-malgache composée de techniciens et de responsables avait déjà été mis en place. Elle n'a pourtant pas permis de trouver un consensus.

23/10 - Jusqu'à récemment peu investi sur le continent africain, Vladimir Poutine préside le premier « Sommet Russie-Afrique », symbole des ambitions grandissantes de Moscou dans une région où Chinois et Occidentaux comptent plusieurs longueurs d'avance¹. 50 dirigeants attendus, plusieurs milliers d'intervenants et un objectif : montrer que la Russie « a beaucoup à offrir aux Etats africains », explique le Kremlin. « Nous sommes en train de préparer et de réaliser des projets d'investissements avec des participations russes qui se comptent en milliards de dollars », a souligné Vladimir Poutine. Son porte-parole rappelle que l'Afrique est un « continent important » avec qui Moscou a « des relations traditionnelles, historiques, intimes ». Une référence à l'époque de l'URSS. « Les observateurs nuancent toutefois encore l'ampleur de l'influence russe sur le continent et attribuent à Moscou une approche plus pragmatique que stratégique. D'autant que la Russie arrive tard sur le terrain », estime Slate Afrique².

L'intérêt manifesté par la Russie pour Madagascar - Soupçons d'ingérence et intérêts miniers. RFI écrit : « L'intérêt de Moscou pour la Grande Île est récent et remonte à cinq ans environ. Et jusqu'à la présidentielle de 2018, aucun fait tangible ne montrait une réelle volonté d'expansion à Madagascar. Ce n'est que durant la campagne de cette élection que les premiers soupçons d'interventionnisme russe sont apparus. (...) Plusieurs petits candidats ont confirmé avoir reçu de grosses sommes d'argent pour financer leur campagne en échange d'appeler leurs électeurs à voter au second tour pour le président sortant. Mais ce dernier ayant été éliminé dès le premier tour, les Russes auraient alors demandé de se rabattre sur Andry Rajoelina, d'après le témoignage de deux candidats à nos confrères de BBC. La Russie a-t-elle financé l'actuel président ? Ou l'a-t-elle aidé d'une manière ou d'une autre ? Des rumeurs en font état, mais aucune preuve n'a jamais été apportée. Ce dernier a par ailleurs démenti cette information. Outre cette volonté d'influencer le cours de l'élection, sur quoi les Russes ont-ils misé? Sur les mines, d'abord pour essayer de rafler quelques parts de marché aux Chinois, aux Canadiens ou aux Australiens. Ainsi, en août 2018, une société russe - la Ferrum Mining - a établi une joint-venture avec la société d'État Kraoma exploitant le chrome, dans laquelle l'Etat n'était plus majoritaire. Études géologiques, exploration de gisements, exploitation : des sociétés russes opèrent sur le sol malgache depuis 2017. D'autre part, dans le domaine militaire, la coopération entre les deux nations s'est renforcée ces deux dernières années, et pas toujours de manière transparente. Enfin, la réouverture du débat sur les Îles Eparses (...) pourrait signer le retour visible et franc de la Russie comme soutien des autorités malgaches dans les négociations. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ecouter le podcast France Culture - Affaires étrangères - La Russie en Afrique : le retour du 19/10/19 - <a href="http://rf.proxycast.org/1628352776104845312/12841-19.10.2019-ITEMA\_22180244-0.mp3">http://rf.proxycast.org/1628352776104845312/12841-19.10.2019-ITEMA\_22180244-0.mp3</a>
Traite également des visées chinoises sur l'Afrique.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Les articles du Monde Afrique sur le Blog Justmad : https://p1.storage.canalblog.com/19/58/448497/125000682.pdf https://p4.storage.canalblog.com/42/91/448497/124999510.pdf

**24/10 - Madagascar attend « un nouveau départ » avec la Russie.** Les membres de la délégation accompagnant Andry Rajoelina à Sotchi indiquent que « *la Russie peut être envisagée comme un partenaire stratégique.* » Les Russes mettent en avant leur expertise dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la digitalisation, de la transformation minière et des infrastructures de transport. L'équipement industriel et agricole dans lequel les entreprises russes excelleraient figure également dans les arguments avancés pour séduire les chefs d'État africains. Pour Vladimir Poutine, II s'agira « *d'optimiser et consolider* », le partenariat entre la Russie et le continent et de multiplier par deux le volume des flux commerciaux à moyen terme. Le séjour d'Andry Rajoelina à Sotchi est l'occasion de se mettre en quête de nouveaux investisseurs. Il a notamment rencontré de hauts responsables d'industries russes spécialisés dans les infrastructures de transport et les équipements agricoles.

30/10 - Moins d'une semaine après le sommet Afrique-Russie, Facebook a suspendu trois réseaux de comptes russes qui se livraient à des ingérences en Afrique depuis 2015. Facebook a déclaré que les comptes visaient Madagascar, la République centrafricaine, le Mozambique, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. C'est en mars, septembre, puis en octobre 2019 que Facebook a découvert et désactivé trois grands réseaux présumés de manipulation de l'opinion publique depuis la Russie. Quelque 475.000 comptes suivaient un ou plusieurs des comptes ou pages supprimés. Environ 450 personnes étaient membres d'un ou de plusieurs des groupes et environ 650 suivaient un ou plusieurs des comptes Instagram incriminés. Ces réseaux seraient intervenus notamment pour influencer la présidentielle à Madagascar.

31/10 - Le gouvernement a nommé Robinson Jean-Louis, candidat malheureux de la présidentielle de 2013, ambassadeur en Chine. Ancien ministre de la santé puis de la jeunesse sous la présidence Ravalomanana, ce médecin était arrivé au second tour face à Hery Rajaonarimampianina. Il s'est rangé ensuite du côté des partisans d'Andry Rajoelina, devenant l'un de ses soutiens lors de la dernière présidentielle. Il est le 5e ambassadeur nommé par le chef d'Etat après Camille Vital, Rija Rajohnson, Jean Omer Beriziky et Yvette Sylla.

### **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

04/10 - Communiqué du conseil des ministres du 02/10 : Madagascar participe à la 34e session du groupe de travail de l'examen périodique universel (EPU) en vue de présenter et d'adopter le 3e rapport national devant le Conseil des droits de l'homme les 11 et 14 novembre 2019 au siège européen des Nations unies à Genève.

**08/10 -** Amnesty International organise, en collaboration avec des ONG malgaches, une semaine d'information, de mobilisation et de sensibilisation autour des droits humains. Plusieurs rendez-vous ont été proposés dans la capitale. Un bus de droits humains circulera notamment dans les rues de la capitale pour se rapprocher de la population<sup>3</sup>.

24/10 - La CNIDH a présenté son rapport d'activité 2018 aux députés. Les droits de l'homme remis en cause par des élus. L'Express rapporte qu'une dizaine de députés ont pris la parole pour « défendre les exactions, les vindictes et les exécutions extrajudiciaires, au motif de lutte contre l'insécurité. » L'un d'eux a affirmé : « On dirait que la défense des droits de l'homme est faite pour favoriser l'insécurité en protégeant les malfaiteurs. » Un autre a requis que les citoyens et les forces de l'ordre, « dans leur autodéfense, puissent tuer les malfaiteurs lorsqu'ils sont identifiés. » Deux élus ont reproché à la CNIDH une tendance à ne réagir que face aux exactions commises à l'encontre des malfaiteurs. Dans son exposé, Mireille Rabenoro, présidente de la CNIDH, a notamment indiqué que la recrudescence du non-respect des droits de l'homme « bafoue l'État de droit. » Elle a également rappelé que la récente abolition de la peine de mort rend illégale toute exécution extrajudiciaire.

# Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

10/10 - 14 dahalo lourdement armés se déclarant protégés par des amulettes, ont pris d'assaut un village près de Betroka et dérobé un troupeau. Plusieurs éléments de l'Unité spéciale anti-dahalo (Usad) et de la gendarmerie d'Isoanala les ont violemment affrontés. Deux dahalo ont été frappés à mort. Les autres assaillants ont pris la fuite.

Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf Blog Justmad - https://p8.storage.canalblog.com/85/38/448497/124927033.pdf https://lexpress.mg/14/10/2019/tamara-leger-les-droits-de-lhomme-doivent-etre-au-centre-de-tout/

- 15/10 Violent accrochage avec des dizaines de dahalo dans la commune d'Ambalakindresy, district d'Ambohimahasoa. Deux dahalo ont été abattus et trois autres capturés. Le reste de la bande a pu prendre la fuite. Les dizaines de zébus volés ont tous été récupérés. L'assaut du village a eu lieu au terme d'une opération menée durant 15 jours par les forces de l'ordre, alors que la moitié des intervenants avaient déjà rejoint leur camp d'origine.
- 10/10 L'association des éleveurs de zébus Fimpiomby d'Antanimeva se déclare solidaire d'un éleveur dont le troupeau a été saisi par les forces de l'ordre. Elle réclame l'intervention des députés et du président du *Dinabe* pour que les animaux lui soient restitués. Le tribunal a été saisi de cette mise en fourrière, qualifiée de séquestration.
- 19/10 Le commandant de brigade de gendarmerie d'Ankavandra (district de Miandrivazo) et sa famille ont été criblés de balles par une dizaine de dahalo qui ont pris son convoi en embuscade. S'en est suivi un échange de tirs. Blessé, le militaire a été transférer par hélicoptère vers la capitale. Un dahalo a été abattu. « Les auteurs du crime auraient été dirigés par un présumé grand chef dahalo, proche d'un élu local. Il pourrait s'agir d'un règlement de compte », selon la gendarmerie qui indique que ce malfaiteur a déjà fait l'objet de deux dossiers judiciaires. Il avait abattu une personne le 30 août.
- **24/10 Ankavandra Tsiroanomandidy : série d'embuscades contre les forces de l'ordre**. Des gendarmes et des militaires ont été blessés dans des affrontements avec des groupes de plusieurs dizaines de dahalo munis de fusils de chasse et d'armes blanches. Lors d'un premier affrontement, ce sont des véhicules d'un convoi militaire qui ont été attaqués.
- 23/10 Des gendarmes ont commis en 2018 quatre exécutions sommaires à Ambatofinandrahana dans le cadre d'une opération d'arrestation, révèle *L'Express*. Arrêtés, ligotés et sommés de se mettre à genoux, un individu a été égorgé au couteau et ses trois compagnons abattus à bout portant. Une vidéo a été enregistrée par les bourreaux eux-mêmes, suscite émoi et colère. Un gendarme a enlevé au couteau l'oreille d'un suspect arrêté pour ensuite obliger son compagnon d'infortune à la manger. L'individu a ensuite été égorgé sous le regard de ses trois compagnons, à leurs tours abattus à bout portant. L'expédition punitive a eu lieu en riposte à un guet-apens meurtrier tendu par des dahalo contre un peloton de gendarmes, dépêchés dans ce secteur de la région d'Amoron'i Mania. Deux gendarmes avaient été abattus. Un peu plus d'un an après les actes de barbarie commis, la vidéo est tombée entre les mains de défenseurs des droits de l'homme. Ces derniers ont saisi le secrétariat d'État à la gendarmerie. Une enquête a été ouverte. Quatre des gendarmes incriminés ont été placés en détention préventive à la maison de force de Tsiafahy, trois autres ont été placés sous mandat de dépôt à Antanimora. Des gradés seraient parmi les éléments incarcérés.
- **08/10 Onze personnes ont été massacrées par la foule à Emagnobo, à 85 km à l'ouest de Taolagnaro,** titre *L'Express*. Elles voulaient profiter de l'application de la convention villageoise (*Dina*) suite à un conflit conjugal. L'affaire a pris naissance lorsqu'un groupe d'individus est venu au secours d'une femme violentée par son conjoint. Le comité du *Dina* a rapidement fait appel à l'application du pacte villageois mais certains de ses membres se sont opposés au compromis proposé. Ils ont été tués à coups de hache et de sagaie. Le commanditaire de ces actes a pris la fuite. Les onze dépouilles ont été gardées dans le village. Les membres de l'Organe mixte de conception (OMC) de la région sont venus à Emagnobo pour réinstaurer le calme. Ils ont amené avec eux un représentant des familles des défunts pour récupérer les corps. Personne n'a été arrêté après cette tuerie, « *afin de préserver l'ordre public, suivant les consignes de procureur* », a indiqué un officier supérieur. Pour *Les Nouvelles*, l'affrontement s'est produit entre les membres du « *Dina be* » et un groupe de dahalo repentis appelés Jado (Jeunes accommodés, disciplinés et organisés) en provenance de villages voisins, sur fond de mariage litigieux impliquant plusieurs villages. La gendarmerie a dû renforcer ses troupes auprès du poste avancé de Ranomafana afin de prévenir de nouveaux affrontements.
- 26/10 Un violent affrontement entre ethnies Bara et Antandroy a provoqué une douzaine de morts à Ankijana, village situé sans la région de Taolagnaro. La plupart des victimes ont été touchées par balle. Une centaine de zébus ont disparu dans la confrontation. Les différends à l'origine du drame remontaient à plusieurs années et portaient sur des vols de troupeaux.
- **04/10 Sept suspects dans le kidnapping de Jean Olivier Andriamiharisoa âgé de 2 ans, le 10 mai à Ambositra, ont été traduits devant le Pôle anti-corruption (PAC).** Trois des sept prévenus ont été écroués. L'enfant reste introuvable. Tous les trois étaient les demandeurs de rançon. Les autres ont bénéficié d'une liberté provisoire. La brigade criminelle est sur les traces d'un huitième suspect. La majorité des kidnappeurs venaient d'Antsohihy. Les investigations ont été déclenchées à partir de réquisitions adressées aux opérateurs mobiles en vue de localiser les numéros d'appel des kidnappeurs.

**16/10 - Dix personnes ont été arrêtées par la gendarmerie pour le rapt contre rançon d'un nourrisson à Ambohimangakely.** Des complices, ainsi que des individus ayant hébergé le bébé pendant sa captivité, sont également placés en garde à vue, d'autres personnes sont recherchées. Le nourrisson a été libéré, sain et sauf avant versement de la rançon de 14 millions Ar. Le Collectif des Français d'origine indienne de Madagascar (CFOIM) s'est déclaré disposé à collaborer et porter main forte aux forces de l'ordre pour l'éradication de ce fléau, en rappelant le cas de Jean Olivier Andriamiharisoa dit Toky, disparu depuis le 10 mai. L'enfant reste introuvable. Le CFOIM a lancé un appel à témoins et a promis une forte récompense à toute personne disposant d'une information qui pourrait aider à la libération de l'enfant.

### **▶** Justice, conditions carcérales

18/10 - Quatre personnes, dont l'ancienne ministre de la justice et l'actuelle procureure de la République, ont porté plainte, en France, contre l'ancien responsable de la sécurité du président "Hery", Houcine Arfa. Il avait affirmé dans un quotidien français avoir soudoyé une partie de la justice malgache pour s'évader, en décembre 2017. L'avocate d'Houcine Arfa, Me Jouida, appuie son client : « Je n'ai pas de doute sur la véracité des faits de corruption exposés par M Arfa. Je ne peux pas concevoir qu'il soit sorti de prison sans une aide extérieure puissante. » Houcine Arfa a livré des détails sur son évasion, expliquant qu'en contrepartie des pots-de-vin il avait été transféré de la maison de force de Tsiafahy vers un quartier de basse sécurité duquel il a pu s'évader sans difficulté pour quitter le pays. Houcine Arfa est toujours sous le coup d'une plainte de la justice malgache, en France, pour s'être évadé. Et il a aussi porté plainte, à Madagascar, contre l'ancien président. Les premières plaidoiries ne devraient pas se tenir avant la fin 2020.

01/10 - « Grâce présidentielle pour désengorger les prisons : Quid de la détention préventive systématique, spécialité des juges ? », titre La Gazette. Pour le quotidien, cette récente annonce de grâce présidentielle pour des délits mineurs ne résoudra pas la question de l'abus des placements en détention préventive, une mesure qui devrait rester exceptionnelle alors qu'elle est systématiquement appliquée par les magistrats

02/10 - Pour Amnesty International, l'annonce faite par Andry Rajoelina d'accorder une grâce présidentielle aux détenus accusés d'infractions mineures est un pas dans la bonne direction qui doit être immédiatement suivi d'effet. L'organisation appelle à mettre fin immédiatement à toutes les détentions arbitraires, y compris à libérer toutes les personnes en détention provisoire pour des infractions mineures commises sans violence et à faire en sorte que les autres détenus fassent l'objet d'une procédure rapide et équitable. Certaines personnes se trouvent en détention provisoire depuis des années sans jugement. La déclaration du président indique que son gouvernement a pris conscience de la gravité de la situation dans les prisons malgaches, note le communiqué<sup>4</sup>.

**09/10 - Grâce présidentielle : le projet de décret remis à la présidence** par le ministre de la justice. Le nombre des prisonniers bénéficiaires de cette grâce présidentielle n'a pas été dévoilé.

Le ministre a annoncé la tenue prochainement d'un **concours pour le recrutement de 350 nouveaux agents pénitentiaires** dans le cadre du programme d'humanisation des conditions de détention.

**04/10 - Des citoyens en détention préventive privés de droit de vote**. « Bon nombre de détenus sont traités comme des condamnés alors qu'aucune décision définitive émanant de la justice n'a confirmé leur cas. Certains citoyens ont été privés de leur droit de vote », dénonce Andry Rakotonirina, commissaire à la CNIDH. Un certain nombre de cas auraient été observés durant les législatives, a-t-il expliqué en marge de la clôture du Projet d'appui à la prévention et à la gestion des conflits et violences potentiels liés aux élections à Madagascar (PEV Madagascar).

17/10 - Surpopulation carcérale - Le conseil des ministres examine la possibilité de mettre fin aux mandats de dépôt systématiques. Le gouvernement a décidé de mener une opération de renversement du ratio condamnés/prévenus. Un ratio dont le suivi donnera des informations sur l'application des nouvelles directives du ministère de la justice visant à accélérer le traitement des dossiers pénaux et à réduire la population carcérale. « La liberté doit être le principe et la détention une exception », déclare une source ministérielle en pointant notamment du doigt les juges au sein des juridictions « spéciales ». Le ministère de la justice exigera désormais que les placements sous mandat de dépôt soient motivés selon des critères objectifs. En application des dispositions du code de procédure pénale introduites en 2016, les placements sous contrôle

<sup>4</sup> https://p9.storage.canalblog.com/99/88/448497/124822924.pdf

judiciaire devront être privilégiés. L'objectif est d'atteindre un ratio condamnés/prévenus de 60/40. Les autorités mèneront une opération « *quick win* » du 21 octobre au 15 décembre 2019, destinée à réduire le nombre de détenus en instance de jugement. Il s'agira dans certains cas d'« *audiences foraines*. »

#### Gouvernance

01/10 - Recettes douanières - Près de 600 milliards Ar de manque à gagner ont été enregistrés ces trois dernières années, principalement à cause de fausses déclarations, révèle le DG des douanes, Christophe Rakotomalala. Les élèves-inspecteurs sortants ainsi que leurs collègues en exercice sont soumis depuis quelques années à un contrat de performance. « Ce contrat illustre la continuité de l'engagement de l'administration pour lutter contre les mauvaises pratiques et s'inscrit dans le programme de réforme en cours de la direction des douanes », explique Christophe Rakotomalala. À travers cet accord, les agents doivent accepter que leur performance soit mesurée. Les bons résultats sont récompensés, les mauvais, sanctionnés. L'objectif pour cette année est la perception de 2 600 milliards Ar de droits, contre 2 400 l'an passé.

**02/10 - Détournement de 140 millions Ar de subventions publiques dans la région Ihorombe : l'ancien directeur administratif et financier du ministère de l'intérieur relaxé**. Le maire impliqué a été condamné à quatre ans de prison ferme, un entrepreneur à trois ans. Ils ont été tous deux accusés de favoritisme et de corruption. L'ancien chef de gouvernement, Olivier Mahafaly Solonandrasana « a été cité en tant que témoin », selon le procureur général du Pôle anti-corruption (Pac) mais n'a pas comparu à l'audience. Les procès d'anciens ministres et de hautes personnalités devront encore attendre que les députés saisissent la HCJ. La 3e session du PAC a débuté. L'institution doit traiter dix dossiers. 55 accusés doivent comparaître. Une affaire de traite de personnes est à l'ordre du jour.

**08/10 - Corruption à l'aéroport d'Ivato : Andry Rajoelina préconise des mesures sévères.** Le chef de l'Etat s'est rendu sur place suite aux polémiques faisant suite aux informations qui se sont répandues comme une trainée de poudre sur d'éventuelles restrictions au voyage des femmes célibataires à l'extérieur [cf. supra]. Accompagné du ministre de la sécurité publique et du contrôleur général de police, il a demandé à l'équipe de la PAF d'alléger les procédures de contrôle jugées tatillonnes. De nombreuses doléances, affirme-t-il, ont été reçues à propos de la qualité des services à l'aéroport d'Ivato. Des consignes strictes ont été données aux responsables pour que soit éradiquée la corruption pratiquée envers les passagers. « Cessez de soutirer de l'argent aux gens. Arrêtez cette pratique. Être responsable ne signifie pas qu'on a le droit d'intimider les gens », a-t-il lancé. Un numéro vert a été mis en place pour les passagers victimes de mauvaises pratiques de la PAF. « Il est anormal que ce soit la police qui collecte les réclamations sur les mauvais agissements de leurs collègues », a-t-il lancé, ajoutant que les femmes en sont fréquemment victimes, dans le cadre d'une application exagérée des dispositions sur la lutte contre la traite des personnes. La vigilance ne doit cependant pas être relâchée pour les passagères se rendant dans des pays à risque tels le Koweït, l'Arabie Saoudite ou la Chine. Andry Rajoelina a souligné que cela fait trois fois que tous les responsables de la PAF ont été remplacés et que les réclamations n'ont pas cessé pour autant.

16/10 - Corruption à l'aéroport d'Ivato : un policier de la PAF incarcéré, un autre en liberté provisoire. Ces interpellations font suite à la visite du chef de l'Etat à l'aéroport dans le but d'assainir la situation. Ces deux policiers ont été pris en flagrant délit de corruption par le chef de la PAF. La victime, en instance de départ pour La Réunion avec son enfant, s'était vue imposer le versement d'une somme d'argent sous prétexte que ses documents de voyage n'étaient pas en règle. Alerté aussitôt par la passagère, le chef de la PAF a monté un dispositif permettant de traquer les deux policiers lors de la remise de l'argent.

19/10 - Le placement en détention provisoire d'un élément de la PAF aurait déclenché une fronde au sein de la police nationale. Le ministre, contrôleur général de police, Roger Rafanomezantsoa, seraient la principale cible de la contestation. Un ancien haut gradé serait à l'origine de ces contestations. Une enquête a été ouverte, l'intéressé ayant déjà manifesté récemment son intention de lancer un soulèvement contre le commandement de la police nationale suite à l'incarcération d'un inspecteur accusé d'exécution sommaire à Ampefiloha, le 27 août, et à la sanction contre trois policiers du service de délivrance des passeports.

**25/10 - Nouvelle affaire de corruption à l'aéroport d'Ivato : un gendarme impliqué**. Il a tenté de soutirer une somme de 70 euros à une ressortissante étrangère, qui débarquait de l'avion en provenance de Nairobi. Cette dernière s'est vue refuser l'entrée sur le territoire. Le gendarme lui aurait proposée de régler cette somme d'argent pour régler le problème. N'ayant pas voulu céder, la passagère a alerté le chef de la PAF. Un interrogatoire s'en est suivi, avec l'accord du secrétaire d'Etat à la gendarmerie.

29/10 - Le ministère de la sécurité publique fait appel à la technologie pour imposer la probité et le respect de la discipline aux éléments de la police nationale. Des caméras de surveillance sont installées dans les services ayant reçu le plus grand nombre de doléances. Le service de délivrance des passeports et

la Police de l'air et des frontières (PAF), sont les premières entités placées sous télésurveillance. Les mauvais comportements des usagers seront également suivis de près. Des caméras de surveillance ont été s depuis quelques temps à l'intérieur et à l'extérieur à la maison centrale d'Antanimora. Les autorités se félicitent de leur impact dans la lutte contre la corruption.

- 15/10 Le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'État chargé de la gendarmerie, a fait savoir que 59 gendarmes, dont des sous-officiers et des officiers, sont incarcérés et que 51 autres sont en attente de leur procès. Il affirme qu'il n'y a pas de place pour le corporatisme dans son département.
- 12/10 Le pôle anti-corruption a prorogé le mandat de dépôt de l'ex-conseiller spécial de Hery Rajaonarimampianina, propriétaire du groupe média RLM et de la société de transit Tafaray, Mbola Rajaonah. L'intéressé serait toujours interdit de visite à la maison de force de Tsiafahy. « Du côté de la défense, on est en droit de se demander si la prorogation du mandat de dépôt est conforme au code de procédure pénale », écrit Midi. Cette décision serait liée à l'affaire concernant l'ancien DG de la douane, Eric Narivony Rabenja, qui est également en détention préventive, à la maison centrale d'Antanimora. Ce dernier est suspecté, avec trois collègues, d'avoir détourné près de 125 milliards Ar.
- 12/10 « Le montant de détournements faits par des hauts fonctionnaires et annoncé dans le rapport d'activités du Conseil de discipline budgétaire et financière a de quoi donner le tournis aux simples citoyens », écrit Midi. Le chiffre avancé de 27,3 milliards Ar serait pourtant très inférieur à la réalité. « C'est la première fois qu'on publie des chiffres de détournements de deniers publics ne pouvant pas être contestés puisqu'ils sont tirés du rapport officiel d'un organisme d'Etat. Jusqu'à présent, on ne faisait que suggérer l'existence de ces malversations et on déplorait l'impunité de tous ceux qui en étaient responsables », poursuit le quotidien, qui s'étonne cependant de la modicité des peines d'amendes prononcées.
- 17/10 Finances publiques : plus de 1,3 milliard Ar de détournements constatés par la direction de la brigade d'investigation financière et de l'audit rattachée à la direction générale du Trésor. Un cas a été notamment constaté au niveau de la régie de compte d'un ministère. Les deux agents impliqués ont été placés sous mandat de dépôt et l'affaire a été transmise au PAC. Selon le ministère de l'économie et des finances, des cas d'irrégularités et de mauvaise gestion ont également entraîné une perte financière de plus de 43 millions Ar au niveau d'une structure publique. Deux agents sont impliqués. Le ministre Richard Randriamandranto a demandé que les mesures de contrôle soient renforcées dans toutes les administrations, collectivités territoriales et établissements publics ou organismes privés utilisant ou bénéficiant des fonds publics.
- 19/10 Antsirabe : le maire Paul Razanakolona placé sous mandat de dépôt suite à comparution devant le Pôle anti-corruption. Sa convocation faisait suite aux enquêtes menées par le Bianco pour détournements de deniers publics, estimés à 2,4 milliards Ar entre 2016 et 2019. Le premier adjoint et le régisseur ont également été incarcérés. Trois autres accusés ont été placés sous contrôle judiciaire, un autre est en fuite. D'autres personnes seraient également recherchées. La presse rappelle qu'à un certain moment, les employés communaux se sont mis en grève en raison de salaires impayés. Des administrés se sont plaints à maintes de la mauvaise gestion de la ville. Le maire a été suspendu par son conseil municipal depuis fin février.
- **23/10 Cour d'appel d'Antananarivo : un magistrat mis en cause pour corruption passive**. Le dossier a été transmis par le Bianco au Pôle anti-corruption. La plainte déposée fait état d'une demande de « *deux individus* » réclamant plusieurs millions Ar dans le cadre du traitement d'un dossier. Les deux individus seraient « *un magistrat* », exerçant à la Cour d'appel et « *une coursière* », jouant le rôle d'intermédiaire. Un dispositif de surveillance avait été mis en place dans le but de prendre les corrupteurs en flagrant délit. La coursière a été placée en détention préventive. Pour le juge, une demande d'autorisation de poursuite serait en cours. « *Un traitement inégalitaire* » dénoncé par des acteurs du système anti-corruption.
- 10/10 Le mouvement Rohy reproche au pouvoir de prendre des décisions qui impactent la vie de la population sans concertation préalable avec les communautés concernées et la société civile. Un courrier a été adressé au premier ministre pour souligner que le manque de transparence nuit à la bonne gouvernance. Il constate un recul du processus d'instauration de l'Etat de droit, de la démocratie et de la décentralisation effective et des atteintes au principe de séparation des pouvoirs. La société civile conteste également la manière dont les gouverneurs de régions ont été nommés et l'attribution d'une enveloppe d'un milliard Ar. à chaque région à quelques semaines des élections municipales. Pour mémoire, le mouvement regroupe une centaine d'ONG et d'associations présentes dans les 22 régions.
- **14/10 Le quotidien** Les Nouvelles accuse le mouvement Rohy de partialité et de parti pris politique. « Il a quasiment repris tous les arguments de l'opposition sur certains sujets d'actualité du moment », dénoncet-il, en voulant pour preuve ses dernières prises de position concernant les fuites de sujets du bac, la nomination des gouverneurs et le projet Tana-Masoandro.

### ► Politique migratoire, traite

**25/10 - Madagascar compte environ 150 réfugiés**, selon des chiffres confirmés par le ministère de la justice. Environ 50 % d'entre eux sont Pakistanais. Les autres sont Syriens, Afghans, Iraniens, Ethiopiens, Somaliens ou Congolais. « Dans la plupart des cas, ils vivent cachés et préfèrent rester loin des projecteurs, y compris des médias », indique Daniel Anaclet, directeur exécutif de l'ONG CDA qui bénéficie d'un financement de l'UNHCR depuis 2015 pour mener un projet de protection et de prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés.

05/10 - Lutte contre la traite - L'application d'une mesure visant à interdire la sortie des jeunes femmes à l'étranger est effective au sein des services de police de l'air et des frontières, affirme L'Express. « Le gouvernement ne veut plus qu'une femme voyage seule hors de Madagascar car l'État veut protéger ses citoyennes », a expliqué au quotidien une source officielle. Selon une autre source, « la sortie de la femme à l'extérieur de Madagascar dépendra de la régularité de ses papiers. Celles qui entendent passer le séjour dans les pays à risques comme la Chine et les pays arabes devront attendre l'aval du ministère de travail. Le motif du voyage ainsi que la destination des passagères devront être passés à la loupe. Celles qui sont mariées devront présenter l'autorisation émanant de leur mari. » Le chroniqueur Vanf écrit : « Parce que l'État malgache est incapable de contrôler la sortie des candidates à la domesticité et à l'esclavage vers les pays arabes, c'est la femme éduquée, libre, autonome, qui voyage pour son travail ou ses loisirs, qui doit en faire les frais. Le retrait immédiat de cette mesure est à exiger par tous. »

Andry Rajoelina a publié un communiqué sur sa page Facebook, pour démentir formellement cette mesure et condamner une « désinformation » qui a enflammé les réseaux sociaux. « Les pratiques moyenâgeuses sur les droits des femmes ne passeront jamais à Madagascar, a-t-il écrit. Mesdames, préparez votre passeport, demandez votre visa, achetez votre billet d'avion et partez en voyage quand vous voulez ! » L'arrêté ministériel a l'origine du scandale a circulé sur les réseaux sociaux.

Dans une mise au point, le quotidien reconnait « l'aspect survendeur » de sa Une mais affirme que le journaliste a entrepris toutes les démarches pour vérifier et recouper l'information. Cependant, « l'information ayant été reçue tardivement, certaines sources, notamment auprès du ministère du travail, n'ont pu être jointes. D'autres ont demandé à ne pas être citées, mais leurs propos ont été bel et bien rapportés entre guillemets. Le département de la sécurité publique, enfin, que nous avons en même temps assimilé à une source gouvernementale, nous a expliqué exactement les mêmes procédures relatées dans son communiqué du 5 octobre. (...). Nous tenons à préciser qu'à aucun moment, il n'a été mentionné que la sécurité publique ait parlé d'autorisation maritale. » « Une information confirmée par une source officielle puis à la fois reconfirmée et démentie par cette même source illustre la difficulté de l'exercice du métier de journaliste », écrit le titre dans un édito.

Selon des observateurs, il n'y a pas de fumée sans feu. Il semblerait qu'il y ait vraiment eu une tentative - maladroite - de restreindre les voyages des femmes à l'étranger.

17/10 - Une affaire d'émigration clandestine à Dubaï jugée par la Cour criminelle ordinaire au sein du Pôle anti-corruption (PAC). L'affaire remonte à 2018. Le procès s'est déroulé à huis clos, les victimes étant mineures. Les deux personnes incriminées, membres d'une fratrie, ont comparu pour répondre de leurs actes de traite de personnes, extorsion de fonds, faux et usage de faux. Une réclusion criminelle de 9 ans a été prononcée pour l'un, de 7 ans pour l'autre. Les quatre jeunes filles recrutées étaient originaires de Sambava. Chacune avait dû verser la somme de 15 millions Ar. Le transfert vers Dubaï se faisait via Maurice. L'âge des victimes avait été falsifié sur leurs documents de voyage. Les deux accusés avaient été placés sous mandat de dépôt l'année dernière.

15/10 - La population d'Ambilobe redoute les agissements des migrants arrivés en nombre du Grand Sud. Plusieurs personnes ont été victimes d'agression, de viol et de vols. Des arrestations ont été opérées. Treize immigrés ont été soumis à un examen de situation. « Ce sont majoritairement des jeunes. Ils n'ont ni pièce d'identité ni certificat de changement de résidence. Ils partent parfois en [groupe d'une] cinquantaine lorsqu'ils opèrent dans les axes limitrophes de la commune urbaine et les communes rurales », relate un commissaire de sécurité publique. Le comité de sécurité villageoise et les chefs fokontany sont mobilisés. Les migrants viennent principalement d'Ejeda, d'Ambovombe et de Toliara. Ils sont hébergés chez des ressortissants de ces régions qui travaillent dans les plantations de canne à sucre.

19/10 - L'Organisation internationale des migrations (OIM) et la gendarmerie nationale collaborent pour le projet « *Renforcement de l'autorité de l'Etat dans le Sud* » (RAES), financé à hauteur de 5 millions de dollars, pour une durée de 24 mois. La création d'emplois en vue de **limiter l'exode rural et les migrations intérieures** figurent dans ce programme. L'OIM joue un rôle important dans la mise en place des postes avancés dans la partie sud du pays. L'OIM participe également à la formation des gendarmes stagiaires sur la traite des personnes.

### Droits des femmes

12/10 - Égalité de genre - La nomination de femmes gouverneures sollicitée. Onze gouverneurs de régions ont été récemment nommés, tous des hommes. Onze autres nominations sont attendues pour couvrir les 22 régions. Des associations des femmes et des femmes leaders au sein de la société civile souhaitent que la parité soit recherchée à cette occasion, Madagascar ayant ratifié plusieurs accords afférents à l'égalité du genre, rappelle le mouvement Rohy. Malgré les actions entreprises, la parité homme-femme est encore loin d'être atteinte dans les institutions avec six ministres sur 22, quatorze sénatrices sur 63 et 27 députés sur 151.

18/10 - Le non-respect du genre dans le milieu du journalisme malgache dénoncé dans une étude réalisée par l'ONG C-for-C et Save Madagascar. Menées auprès de quarante journalistes de différents types de presse, les enquêtes anonymes ont démontré que « certains journalistes estiment qu'il y a une différence de traitement entre les femmes et les hommes ». Également menées auprès de citoyens, les enquêtes ont révélé que pour de nombreux Malgaches « la presse ne participe pas trop à la lutte contre la violence basée sur le genre ». Mais également que « les hommes ont conscience des pressions endurées par les femmes. »

#### Education

03/10 - Fuite de sujets aux épreuves du bac : de nombreux centres d'examen touchés. Des lycéens et des parents d'élèves ont manifesté dans la cour de certains centres d'examen. Des altercations ont même eu lieu à Toamasina. Trois candidats ont été blessés et ont été hospitalisés. Dans la plupart des centres d'examen de la capitale les forces de l'ordre ont dû être mobilisées. Pour Midi, « le scandale est immense. La nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre. Des corrigés proposés sur Internet et les réseaux sociaux, des chefs d'établissement pris en flagrant délit en compagnie d'élèves ou des candidats maltraités et menacés, c'est du jamais vu ou du moins à la différence du passé, plus rien n'est caché. Le système est gangréné. (...) Ce problème vient s'ajouter à tous ceux que le ministère de l'éducation a connus ces derniers temps. La valse d'hésitations à propos du PSE et du calendrier scolaire, et la baisse du taux de réussite au CEPE et au BEPC ont provoqué un certain malaise dans le milieu scolaire. (...) Ce scandale donne une image peu reluisante de notre système éducatif. » L'Express écrit : « Les autorités étatiques restent prudentes sur la qualification à donner aux faits qui ont mis l'avant-dernière journée des épreuves de baccalauréat sens dessus-dessous. Au premier regard, l'hypothèse d'une négligence vient à l'esprit. La tournure de certains faits amène, cependant, à s'interroger sur l'éventualité d'une velléité de perturber l'examen. (...) Les faits sont loin d'être fortuits neuf mois après le changement de régime. » Un responsable régional de l'office du bac a affirmé qu'il y avait eu plusieurs tentatives de corruption, de trafic d'influence et d'achat de diplôme du baccalauréat dans sa circonscription. Le général Ravalomanana, secrétaire d'État à la gendarmerie, a confié toutefois que « plusieurs cas font état de fuites de sujet délibérées, sans contrepartie ». « Toutes les personnes impliquées dans cette fuite de sujet que ce soient des enseignants ou des élèves ont été appréhendées », affirme la ministre de l'enseignement supérieur.

*L'Express* rappelle que les fuites de sujet d'examen ont été fréquentes dès les années 70-80. Plusieurs personnes, dont des lycéens, avaient été condamnées et incarcérées.

Après la fuite des sujets, « les épreuves qui se sont tenues dans la plupart des centres d'examens des périphéries de la capitale se sont déroulées dans des conditions exécrables », note Tribune. Le syndicat des enseignants chercheurs (Seces) a suggéré l'annulation de la session.

Le ministère de l'enseignement supérieur a annoncé que les soupçons se portent sur quelques personnes, dont le directeur des examens nationaux au sein du ministère et un proviseur de lycée. Une plainte contre X pour actes de déstabilisation a également été déposée. La ministre Blanche Nirina Richard a reconnu qu'une telle désorganisation des épreuves ne s'était jamais produite depuis l'indépendance mais a fait savoir qu'elle ne démissionnera pas. « Démissionner, c'est une preuve d'irresponsabilité », a-t-elle expliqué.

Le directeur de la police judiciaire a fait état du placement sous mandat de dépôt de quatre personnes dont un proviseur et trois enseignants d'Antananarivo. Trois universitaires ont été remis en liberté provisoire. 17 prévenus sont actuellement enquêtés à Fianarantsoa et huit autres personnes viennent d'être arrêtées.

Le chef de l'Etat a annoncé l'organisation avant la fin du mois « d'une deuxième session exceptionnelle pour tous les recalés. » Il a affirmé que les investigations apportent la preuve qu'il s'agit d'un acte de déstabilisation.

**09/10 - Fuite de sujets du bac - Huit candidats, un proviseur et trois enseignants écroués**. A Fianarantsoa, des parents ont dénoncé l'incarcération d'élèves. Ils se sont rassemblés devant la prison d'Ambatondrazaka pour tenter d'obtenir leur libération et se sont rendus au bureau de la préfecture de police. 17 candidats ont été remis en liberté provisoire.

Solonjaka Rakotonasy, directeur des examens nationaux et directeur de l'office du bac d'Antananarivo, récemment relevé de ses fonctions, est en détention pour enquête. Il a également le statut de plaignant, ayant de son côté déposé une plainte pour le trouble résultant de ces fuites de sujets. Le ministère de
l'enseignement supérieur a déposé une plainte contre X afin de démasquer les personnes impliquées. Une
éventuelle relation entre ces événements et le litige qui oppose l'État et le syndicat des universitaires, le Seces,
a été évoquée.

12/10 - D'abord placé sous contrôle judiciaire, Solonjaka Rakotonasy, ancien directeur des examens nationaux, a été placé en détention préventive à l'issue d'une seconde comparution. Une femme administratrice d'un compte *Facebook* ayant publié pour la première fois les sujets qui ont fuité a également été placée sous mandat de dépôt. A ce jour, huit personnes sont en détention provisoire et sept sont sous contrôle judiciaire. Onze autres prévenus ont été présentés devant la justice. En tout, ce sont 54 personnes qui ont été happées par cette affaire.

21/10 - Résultat du baccalauréat : 42,75 % des candidats reçus. Un taux très faible mais comparable à celui des années précédentes malgré les incidents qui se sont produits durant les épreuves et qui ont conduit à décider l'organisation d'une seconde session.

**10/10 - Charge sévère du SeFaFi contre les universitaires**. Dans son dernier communiqué<sup>5</sup>, l'observatoire de la vie publique dénonce la « *culture du privilège* » des enseignants-chercheurs de l'université qui ont déclenché une grève illimitée après avoir contesté les résolutions adoptées lors de la conférence des présidents et des recteurs de l'enseignement supérieur. S'ensuivent des révélations sur les abus de certains d'entre eux (déclaration d'un nombre exorbitant d'heures complémentaires leur permettant d'empocher des pactoles, exigence de pouvoir effectuer des missions à l'étranger sans autorisation préalable, refus d'ouvrir les comptes des universités à un agent comptable...). Le SeFaFi conclut à leur égard : « Les enseignants du supérieur devraient représenter l'élite intellectuelle du pays, ils se doivent ainsi par leur comportement, d'être exemplaire dans l'effort commun pour l'amélioration des pratiques au sein du secteur public. »

10/10 - Les universités publiques manquent d'enseignants. Le ministère ne dispose que de quelques postes budgétaires pour cette année. Le Seces tire la sonnette d'alarme sur la pénurie grandissante d'enseignants dans les universités. Des enseignants partent à la retraite chaque année, mais ils ne sont pas remplacés. Il n'y a plus de recrutement depuis deux ou trois ans alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. Ce manque d'enseignants a des impacts sur la qualité de l'enseignement et de l'encadrement. Des étudiants en master sont contraints de faire une année blanche car il manque des encadreurs. D'autres sont mal encadrés. Cette insuffisance d'enseignants, qui s'ajoute au manque d'infrastructures, perturbe le calendrier universitaire alors que vient d'être décidée la création de plusieurs universités en province. Pour le Seces, il faudrait recruter au moins 750 enseignants par an.

18/10 - Pauvreté des apprentissages : des chiffres alarmants, des défis énormes à relever. Des enfants en fin de cycle primaire incapables de lire et de comprendre un texte, des enseignants incapables d'additionner des nombres décimaux...autant de maux qui prouvent que le pays fait face à une véritable crise de l'apprentissage. Face à cette crise qui sévit dans divers pays pauvres, la Banque mondiale lance une campagne visant à réduire de moitié d'ici 2030 le pourcentage d'enfants incapables de lire et de comprendre un texte simple à l'âge de dix ans. Des enseignants FRAM, payés par les parents d'élèves, accusent de très graves lacunes en termes de capacités pédagogiques : selon une enquête de 2016, seul un enseignant sur 1 000 a eu un score égal ou supérieur à 80 % à des tests de français et de mathématiques. Près de 20 % des enseignants n'ont pas réussi à effectuer une soustraction de nombres à deux chiffres et 55 % à additionner des nombres décimaux. L'ampleur de la pauvreté des apprentissages et la lenteur des progrès des pays à revenu faible et intermédiaire compromettent la réalisation des objectifs mondiaux d'éducation (ODD 4 : assurer un accès libre et équitable à une éducation de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie) et sapent les efforts déployés pour mettre fin à la pauvreté.

21/10 - Les élèves du primaire ne bénéficieraient que de 39 % du temps prévu pour l'enseignement, selon une étude réalisée en 2016 par le Consortium pour la recherche économique en Afrique (AERC) et la BAD, en partenariat avec la Banque mondiale. Lors des visites inopinées effectuées, 31 % des enseignants étaient absents. Un absentéisme favorisé par l'absence fréquente du directeur de l'établissement.

**30/10 - Les écoles privées en surnombre. Certaines ne suivent pas les normes et n'ont pas d'autorisation d'ouverture**. Plus de 12 000 établissements privés fonctionnent, dont 969 à Antananarivo. Après avertissements, lettres de mise en demeure ou rappels à l'ordre, les responsables ministériels ont entrepris de se

https://www.sefafi.mg/main/post/article/468?fbclid=IwAR2aJpJKuxWR1Rlb41e9eb0SVF0ct\_w5CL0vnuuYdWT7zOxeXZxQqWXXfvsBlog Justmad - https://p9.storage.canalblog.com/98/66/448497/124899517.pdf

rendre dans les établissements concernés pour exiger leur fermeture avant le début de la nouvelle année scolaire. L'Office nationale de l'enseignement privé reçoit six demandes d'autorisation d'ouverture par semaine. 30 % sont refusées pour cause de non-respect des normes. A l'heure de la rentrée, les parents sont appelés à faire preuve de vigilance avant d'inscrire leurs enfants.

#### Santé

**01/10 - Près de 65 % des malgaches victimes de la corruption dans le domaine de la santé**. Le bilan est amer, selon les résultats d'une importante étude menée dans le cadre du projet « *Tsaboy ny Gasy* », initié par Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM) et financé par l'Union européenne<sup>6</sup>. 84 % des individus interrogés confirment l'existence de la corruption dans le domaine de la santé. 37 % reconnaissent avoir pratiqué une forme de corruption, avec un taux de participation plus significatif dans la province d'Antsiranana (69 %). 65 % déclarent avoir été victimes de la corruption. Les victimes seraient plus nombreuses à Antananarivo (73 %) et à Antsiranana (67 %). 63 % des enquêtés reconnaissent la nécessité de porter plainte devant un cas de corruption.

01/10 - Santé reproductive : les débats sur la légalisation de l'avortement médical relancés. Après le refus de l'Assemblée nationale de l'avortement sécurisé dans la loi sur le planning familial, en 2017, une nouvelle loi pourrait être élaborée et proposée. « 60 000 femmes avortent chaque année à Madagascar dont 600 meurent à cause de complications ou d'hémorragie, selon le ministère de la santé. Elles avortent clandestinement et souvent, ce n'est qu'après complications que leurs familles les amènent à l'hôpital. Mais c'est encore un chiffre léger car ce n'est pas vraiment la réalité, surtout dans la brousse », explique Mireille Rabenoro, membre de la CNIDH, qui a animé un débat sur ce sujet à l'université d'Antananarivo<sup>7</sup>. « Il faut protéger le droit des femmes à la vie et à la santé », a-t-elle déclaré. L'Express écrit : « Le paradoxe est qu'on dépense énormément d'argent pour sensibiliser la population contre la grossesse précoce mais on est peu enclin à voter une loi pour l'éviter quand on sait qu'elle peut porter préjudice et à la mère et à l'enfant. » La presse étrangère note que c'est la première fois que la Journée mondiale de l'avortement sécurisé est célébrée à Madagascar. Un sujet tabou, sensible, risqué. Dans un article la RTBF explique que dans un hôpital de la côte Est une patiente sur cinq est admise au service de gynécologie obstétrique suite aux complications d'une tentative d'avortement. En 2016, la cellule santé et sciences sociales de l'institut Pasteur de Madagascar a mené une étude anthropologique auprès de 150 femmes de 15 à 45 ans. Soixante d'entre elles avaient eu recours à un avortement suivi de complications. Le pays n'a pas ratifié le protocole de Maputo (2003) dont un article mentionne le droit à l'avortement. Madagascar s'est d'ailleurs fait rappeler à l'ordre par l'Union africaine à ce sujet récemment.

14/10 - Lutte contre les grandes pandémies : la France et la fondation Bill Gates soutiennent Madagascar. Au cours de la 6e conférence pour la reconstitution du Fonds mondial, les 9 et 10 octobre à Lyon, Emmanuel Macron et le président de la fondation Bill et Melinda Gates se sont engagés à trouver des financements pour Madagascar dans la lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme. Les besoins en financement de la Grande île s'élèveraient à 450 millions de dollars pour mener efficacement les différents projets dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre ces trois pandémies. Comme beaucoup d'autres pays, Madagascar a annoncé sa participation à la lutte, elle s'élèvera à hauteur d'un million de dollars pour les trois prochaines années. Emmanuel Macron a annoncé une contribution du gouvernement français à hauteur de 1,5 milliard d'euros, destinée exclusivement aux pays francophones, dont Madagascar.

15/10 - Près de deux millions d'enfants présentent un retard de croissance, selon un nouveau rapport de l'Unicef. 270 000 enfants souffrent d'émaciation ou sont trop maigres pour leur taille et des centaines de milliers de femmes et d'enfants souffrent de carences en vitamines et minéraux essentiels tels que la vitamine A, le fer, le zinc. Tout cela à cause de mauvais régimes alimentaires qui seraient les conséquences de la pauvreté, du changement climatique et de mauvais choix en alimentation. Après l'âge de deux ans, le retard de croissance est irréversible si rien n'est fait pour le prévenir alors que l'enfant émacié peut bénéficier d'un traitement médical approprié peu importe l'âge. La promotion de l'allaitement maternel s'avère être une solution efficace pour lutter contre cette situation. La commercialisation des substituts au lait maternel qui ne respectent pas les règles internationales serait entre autres en cause dans cette situation préoccupante.

23/10 - Dans le rapport sur l'indice de la faim dans le monde (GHI 2019) Madagascar se classe parmi les pays les plus touchés, en 114e place sur 117 pays étudiés. Le GHI prend en compte la sous-alimentation, l'émaciation et le retard de croissance des enfants, ainsi que la mortalité infantile. Selon le rapport établi

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> https://transparency.mg/assets/uploads/page\_content\_document/rapport-de-diagnostic-tsaboynygasy-.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> https://2424.mg/journee-mondiale-du-droit-a-lavortement/

d'après les données recueillies auprès de la FAO, de l'UNICEF, de l'OMS et de la Banque mondiale, Madagascar enregistre un score de 41,5 (niveau alarmant), à moins de 9 points du niveau très alarmant. En 2010, ce score était de 36,2. Juste après Madagascar : le Tchad, le Yémen et la Centrafrique, qui enregistre un score de 53,6. Selon le rapport, « la production alimentaire devrait diminuer en raison de la hausse des températures, de la pénurie d'eau, de la concentration accrue de CO2 dans l'atmosphère, et des événements extrêmes tels que les vagues de chaleur, la sécheresse et les inondations ». Madagascar n'est pas épargné par ces aléas climatiques, ce qui le rend encore plus vulnérable, note La Gazette.

17/10 - Cancer : 92 % des malades n'ont pas accès à des traitements. « Le manque d'informations ainsi que l'absence de financement, de moyens humains, techniques et aussi d'infrastructures sont les facteurs de blocage », explique la fondation Telma qui organise des journées de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus.

**25/10 - Découverte par la gendarmerie d'un champ de cannabis de 60 ha à Ambanja**. « Il a fallu les cris de détresse des habitants dans cette partie de l'île sur l'insécurité galopante qui y sévit pour que des langues se délient », écrit La Gazette. Les forces de l'ordre ont procédé à la destruction des stocks saisis. Au mois de juillet, une découverte identique avait été faite dans le Sud, à Ampanihy. La superficie cultivée était de 25 ha. La presse s'alarme de l'impuissance du pouvoir à contrôler ce trafic qui prend des proportions préoccupantes.

### Médias, communication, réseaux sociaux

**04/10 - L'avant-projet de loi sur le code de la communication a été adopté sans amendement en conseil des ministres. Le texte sera transmis au Parlement pour adoption lors de sa prochaine session**. Huit points essentiels ont été pris en compte lors des consultations effectuées durant quatre mois auprès des différents acteurs, entre autres la professionnalisation du métier ainsi que la garantie de l'indépendance des journalistes. Certains articles supprimés par le pouvoir HVM ont été rétablis car faisant obstacle à la liberté de la presse, annonce-t-on.

10/10 - Dans son dernier communiqué<sup>8</sup>, le SeFaFi traite dans un second volet de la culture du privilège au sein des médias. L'observatoire critique vertement la profession pour son traitement de l'affaire dite du « survol du stade de Mahamasina par un hélicoptère de l'armée » : informations publiées non vérifiées et non recoupées, approximatives, fragmentaires, partiales et déformées... « La presse n'a pas à être la caisse de résonance de toutes les rumeurs pour faire du sensationnel. La liberté de la presse est un droit mais suppose également des obligations. Le journaliste doit faire preuve de rigueur intellectuelle et professionnelle, écrit le SeFaFi. Dénoncer la partialité, la complaisance ou l'amateurisme d'un journaliste n'est pas attentatoire à la liberté d'expression. Sanctionner la diffusion d'informations inexactes ou tendancieuses, loin de nuire à la liberté de presse, la conforte : elle oblige les journalistes à vérifier leurs informations et à ne pas céder à la corruption, à la dissimulation ou à la diffamation. » Et de conclure : « ce constat renvoie à une autre évidence, qui est l'insuffisante formation intellectuelle d'une partie des journalistes de la Grande île. Trop souvent, les médias traitent des questions juridiques, économiques, financières, sociales, religieuses ou autres avec un amateurisme affligeant, qui dérive souvent en contre-vérités ou en erreurs manifestes. Ce qui est en cause, ici, c'est le réflexe corporatiste qui semble devenir la règle face aux critiques à l'endroit des membres de tout groupe professionnel tels que la magistrature, les forces de l'ordre, le personnel médical... et la profession de iournaliste!»

L'édito de L'Express juge très sévèrement les déclarations du SeFaFi<sup>9</sup>. Il écrit notamment : « Le SeFaFi est très mal placé pour parler de culture du privilège. Le pouvoir actuel compte au moins deux transfuges du SeFaFi parmi ses membres, en attendant d'autres nominations. Le SeFaFi semble devenu un tremplin politique pour harponner les strapontins. Les deux membres casés sont devenus aphones à propos de la vie publique. Un autre membre a été nommé ministre dans le régime précédent. Si ce n'est pas un privilège, cela y ressemble. D'observatoire, le SeFaFi a embrassé la posture d'un parti politique de l'opposition. (...) Aucune proposition, aucune solution dans les nombreuses publications du SeFaFi compilées dans des recueils dont on se demande quelle est l'utilité. »

Le président de l'Ordre des journalistes, Gérard Rakotonirina, a fait part de son mécontentement. « Nous sommes très surpris de la déclaration du SeFaFi à l'égard des journalistes », a-t-il fait savoir, mettant en avant la difficulté du métier et le droit à l'erreur.

https://www.sefafi.mg/main/post/article/468?fbclid=IwAR2aJpJKuxWR1Rlb41e9eb0SVF0ct\_w5CL0vnuuYdWT7zOxeXZxQqWXXfvsBlog Justmad - https://p9.storage.canalblog.com/98/66/448497/124899517.pdf

<sup>9</sup> https://lexpress.mg/11/10/2019/sefa-fichu/

**12/10 - Une facebookeuse été sanctionnée par une peine d'emprisonnement pour avoir divulgué sur les réseaux sociaux le programme des déplacements du chef de l'Etat**. Elle a été condamnée à une peine de 6 mois de prison ferme et elle a été immédiatement transférée à la prison d'Antanimora. Elle était modératrice d'une page *Facebook* qui soutenait l'ancien régime.

Détenu depuis plusieurs mois à Antanimora, un agent du service de protocole, soupçonné d'avoir divulgué des informations sensibles, a lui écopé d'une peine d'emprisonnement ferme de 18 mois. Deux autres face-bookers ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis.

**15/10 -** Le nombre d'infractions liées à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication a connu une explosion ces derniers mois. Pour le premier semestre 2019, le service de lutte contre la corruption de la gendarmerie d'Antananarivo a reçu 67 plaintes. Sur les 17 dossiers traités, le service a procédé à l'arrestation de 17 personnes dont huit placées sous mandat de dépôt. La diffusion de fausses nouvelles, les injures, les diffamations et les arnaques figurent parmi les chefs d'inculpation.

29/10 - Le ministre de la défense a soulevé la question des « fake news » qui inondent les réseaux sociaux. Il en appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun. « Dans un monde d'informations, le pouvoir appartient à la clarté et en période de reflux intellectuel dû à l'utilisation abusive de Facebook où les fake news se multiplient, il est important de se focaliser sur l'essentiel », a-t-il fait savoir, évoquant des « dahalo en cols blancs brandissant les banderoles de la défense des droits de l'homme tout en ignorant royalement que nos citoyens du fin fond du pays ont besoin de sérénité et de sécurité. »

# **ÉCONOMIE - SOCIAL**

## ► Ressources naturelles, bois de rose

03/10 - Le conseil des ministres a approuvé un projet de décret accordant l'utilisation de 350m³ de bois d'ébène saisis et stockés au port de Mahajanga depuis 2011. Ces bois précieux seront utilisés pour la réhabilitation du Rovan'Antananarivo. Une décision approuvée par le ministère de l'environnement. Ces bois destinés à une exportation illicite ont été interceptés en 2011. Les auteurs de ce trafic ont été interpellés et incarcérés. Le ministère de l'environnement avait déposé une requête auprès du tribunal de Mahajanga en vue de leur restitution. L'accord obtenu ayant fait l'objet d'une opposition par une personne autre que les trafiquants, son application a été suspendue. L'Etat a donc appliqué une loi de 1969 qui autorise la réquisition de personnes et de biens « pour sauvegarder les intérêts de la nation ». Les travaux de réhabilitation du Rova, consumé par un mystérieux incendie criminel il y a 30 ans, ont été lancés le 11 avril par Andry Rajoelina et son épouse. De grand travaux qui permettront de « renforcer la souveraineté nationale et de raviver la fierté et le patriotisme des Malagasy, qui sont à la base de la renaissance et de l'Emergence de Madagascar », selon la déclaration du chef de l'Etat. Le chantier devrait être achevé pour la fête nationale du 26 juin 2020. Aucune communication n'a été faite par le ministère de tutelle concernant le montant total des travaux à réaliser. La réquisition de ces bois devrait pallier aux difficultés de l'Etat à financer la promesse présidentielle.

**05/10 - Carrières de tourmaline de Bekisopy-Ikalamavony : une interdiction se sortie du territoire (IST)** à l'encontre de l'opératrice minière. Un ancien maire de la localité demande que le permis d'exploitation lui soit retiré et que ses carrières soient confiées à la population locale. L'opératrice est accusée de ne payer aucune ristourne à la commune et d'employer des étrangers et du personnel issu d'autres régions. La radio *Viva* révèle que l'intéressée est sous le coup d'une IST. Suite à une dénonciation, la police des mines avait effectué la saisie d'une cargaison de 1 120 kg de tourmaline dans des conditions contestées par la défense qui accuse l'administration d'abus d'autorité et d'irrégularités. Des élus de la région Haute Matsiatra accusent l'opératrice d'exploiter des carrières qui ne figurent pas dans le permis dont elle dispose.

21/10 - Terres rares - L'experte en géophysique, Lalanirina Rasoanandrianina, pointe du doigt le manque de transparence sur les activités d'exploration et d'exploitation, notamment à Ampasindava dans le nord du pays. L'exploitation de métaux rares fait l'objet de toutes les convoitises malgré les contraintes et les inconvénients qui accompagnent ce type d'activité dont l'impact environnemental est très important. Pour Lalanirina Rasoanandrianina, Madagascar se doit de se mettre en conformité avec la quinzaine de recommandations émises par le secrétariat international de l'EITI.

# ► Foncier, aménagement, environnement,

01/10 - Parc national d'Ankarafantsika - 1 308 hectares consumés par les feux à fin septembre. Des mesures répressives contre les auteurs des feux de brousse ont été lancées. Selon *L'Express*, le pouvoir tente de relativiser la gravité de la situation, mettant en doute les relevés satellitaires. Les fours à charbon sont pointés du doigt mais la question des défrichements n'est pas évoquée alors que des migrants en provenance

du Sud sont de plus en plus nombreux à s'installer au Nord-Ouest, n'hésitant pas à brûler les forêts pour y cultiver du maïs. « Quatorze individus ont été arrêtés entre le mois d'août et le mois de septembre. Cinq d'entre eux ont mis le feu sur une savane à Ambato Boeny. Onze attendent leur jugement à la prison, tandis que trois ont été libérés », indique une source auprès du ministère de l'environnement. Pour se venger, les proches de ces présumés auteurs auraient, à leur tour, participé à l'incendie de la réserve naturelle. Pour Midi, « ce n'est plus un simple cri de détresse que les gardes forestiers et avec eux les défenseurs de l'environnement lancent en évoquant la lente destruction du parc d'Ankarafantsika. Leur aveu d'impuissance devant les dégâts provoqués par le flot ininterrompu de migrants qui déboisent et incendient la forêt devrait interpeler les autorités au plus haut sommet de l'Etat. (...) Les autorités locales semblent peu enclines à stopper cette migration incontrôlée. C'est donc au ministère de l'environnement de prendre ses responsabilités. (...) Il n'est plus possible de laisser la situation en l'état. Il y a péril en la demeure. »

**02/10 -** Infractions environnementales : 34 personnes placées sous mandat de dépôt à Mahajanga depuis le mois de mai. Elles ont été prises en flagrant délit d'infractions environnementales dans la région Boeny, plus précisément au sein du parc national d'Ankarafantsika. La majorité des accusations portent sur le défrichement et la coupe illicite d'arbres du parc pour fabriquer du charbon de bois ou faire place à la plantation de maïs ou d'autres cultures légumineuses comme le *black eyes*. Les suspects risquent une peine d'emprisonnement allant de deux à cinq ans. Face aux feux de brousse qui font des ravages à l'approche de la saison des pluies, « *une politique de gestion des feux est actuellement en gestation* », a indiqué Mamy Rakotoarijaona, DG par intérim de Madagascar national park (MNP).

Le premier ministre Christian Ntsay et le ministre de l'environnement ont tenu une réunion d'urgence avec les partenaires techniques et financiers. Le gouvernement allemand a pris des engagements en vue de la réhabilitation du parc national. La protection de l'environnement, le climat et la sauvegarde de la biodiversité font partie de ses priorités, a-t-il rappelé.

Si le feu qui ravage peu à peu Ankarafantsika se poursuit, les impacts seront considérables pour la plaine de Marovoay, second grenier à riz de Madagascar. Sans cette forêt qui renforce et qui stabilise le sol, les pluies entraineront une érosion et avec le ruissellement le sable sera transporté dans les rizières. Des scientifiques se demandent pourquoi les bérets verts du service civique de l'armée ne sont pas mobilisés pour la protection des forêts et la préservation de l'environnement.

05/10 - Planter 60 millions d'arbres en une journée. Un défi que le président de la République lance pour marquer la célébration du 60e anniversaire du retour à l'indépendance, le 26 juin 2020. Le chef de l'État veut impliquer chaque citoyen et toutes les forces vives de la nation dans ce défi écologique. « Ce sera un événement national dont le but est de faire en sorte que le pays soit, à nouveau, envahi de forêts », a-t-il lancé durant la visite d'une pépinière à Mahajanga. Un des premiers défis qui se pose à l'État dans l'organisation de cette journée de reboisement sera de produire le nombre suffisant de plants à planter. Pour gagner le défi écologique qu'est la reforestation de Madagascar, les pépinières devraient parvenir à produire 80 millions de jeunes plants par an. Douze régions sur 22 sont touchées par la désertification, soit 30 % du territoire national.

**01/10 - Depuis ces 6 derniers mois, les travaux illicites de remblayage se multiplient dans la capitale, s'alarme Matv.** D'anciennes rizières sont remblayées de manière sauvage, souvent nuitamment. Les ruisseaux et les évacuations d'eaux usés sont supprimés. Aucune personnalité, aucun commanditaire ne se trouvent inquiétés par ces travaux, les autorités ferment les yeux. Madagascar va entrer dans la saison des pluies dans les prochaines semaines. Les habitants des bas quartiers seront les premières victimes. Ils s'inquiètent de la situation et interpellent les responsables.

**16/10 - Démarrage des travaux de bitumage des 159 km de la RN 44 reliant Ambatondrazaka à Moramanga**. D'ici 18 mois, la région Alaotra Mangoro sortira de la carte des zones enclavées et/ou difficilement accessibles. Ce projet est considéré comme l'un des plus grands défis du mandat présidentiel. L'objectif principal est de promouvoir les activités agricoles de cette région, premier grenier à riz du pays, et de booster les secteurs touristique et industriel. Les premiers travaux sont financés par l'Etat malgache, la Banque mondiale devant par la suite apporter son concours. L'extension des travaux sur la portion Vohidiala-Marovoay est prévue dans un second temps.

11/10 - Un programme de 4 millions de dollars lancé avec l'appui de la BAD pour accroître la résilience aux événements climatiques extrêmes. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques. Il a pour objectif de renforcer les capacités nationales en termes d'évaluation des risques de catastrophe et de mise en place de systèmes d'alerte précoce. Au total, c'est plus de 1,8 million de personnes vivant dans les zones les plus exposées qui seront couvertes grâce à un système d'assurance. Le coût des dégâts liés aux catastrophes naturelles a été évalué à 4 % du PIB en 2017, soit une facture de plus de 420 millions de dollars.

25/10 - Des milliers de kilomètres de routes ne sont plus accessibles. Les infrastructures routières manquent d'entretien. La longueur des routes a diminué de 26 000 km en l'espace de guarante ans. Elles mesuraient 58 000 km dans les années 70 et 80. Il ne resterait plus que 32 000 km actuellement, selon un technicien du ministère de l'aménagement du territoire. Des villages autrefois raccordés sont devenus totalement enclavés. Des portions de nationales ne sont pas entretenues et les grandes villes sont mal raccordées entre elles, obligeant à des détours importants.

## Contestation du projet de ville nouvelle Tana-Masoandro

03/10 - 300 propriétaires de rizières situées sur les 387 ha de plaine entre Ambohitrimanjaka et Fiombonana ont été convoqués, d'après l'Autorité pour la protection des inondations de la plaine d'Antananarivo (Apipa). La commission d'évaluation chargée de trouver un compromis avec les riverains à exproprier est attendue sur place. « La construction des infrastructures commencera dès que le remblai et l'aménagement des terrains seront achevés », a confirmé Gérard Andriamanohisoa, conseiller auprès de la présidence de la République. « Ce projet se fera durant ce mandat [présidentiel] », a-t-il lancé. Lalatiana Andriatongarivo, ministre de la communication, explique que le site a été choisi parce qu'il se situe sur la rive gauche de la rivière Ikopa qui est non inondable. « Il n'y a donc pas de raison que le remblai des rizières favorise les inondations. » Elle indique en outre que le choix du site d'Ambohitrimanjaka est dicté par des questions de coût, de commodité et de pratique, affirmant que la majorité des propriétaires des terrains ont accepté de quitter les lieux à l'amiable ou par expropriation. La ministre réfute par ailleurs les arguments selon lesquels le projet va à l'encontre de la politique de l'Etat en matière d'autosuffisance alimentaire. Et de rappeler que les 1 000 ha de terrains nécessaires ne sont pas tous des rizières et d'autre part que le pouvoir envisage de mettre en culture 100 000 ha dans cinq ans. La porte-parole du gouvernement pointe en outre du doigt la présence d'un député TIM, à la tête des manifestants, suggérant une exploitation politique de la situation.

04/10 - Pour le CRAAD-OI et le Collectif Tany, la localisation, le plan et le contenu de la nouvelle ville n'ont fait l'objet d'aucune consultation préalable<sup>10</sup>. Le projet a fait l'objet d'une série de présentations à la diaspora malgache du Kenya en mars 2019, puis aux enseignants et étudiants de l'université d'Antananarivo en juillet 2019, ainsi qu'à quelques groupes restreints qui ont partagé ensuite leurs inquiétudes dans les médias. L'un des soucis concerne le coût jugé exorbitant de ce projet pharaonique (environ 600 millions d'euros) qui soulève des questions sur les sources et le mode de financement. La transparence sur ce sujet revêt une importance majeure car l'opacité des informations risque de cacher des « transactions » en échange de terres. Le caractère inondable de la zone choisie, après le remblayage des rizières, constitue un autre sujet majeur de préoccupation. Enfin, le projet annonce que « près de 1.000 ha d'espace pourront être libérés et 35.000 habitants accueillis dans ces nouvelles infrastructures ». Par rapport aux 200 000 nouveaux habitants qui arrivent à Antananarivo tous les ans, il ne résoudra donc pas le problème de saturation de la ville d'Antananarivo à court et moyen terme.

14/10 – Tana-Masoandro, future ville-fantôme ? Midi écrit : « Les présentations en 3D de Tana-Masoandro font fureur, on y voit des immeubles bien alignés avec des rues larges à merveille, des écoles, des commerces, des hôpitaux, des parcs de jeux pour les enfants, des parkings, des espaces verts et des gens qui s'affairent dans les rues, bref une ville animée agréable à vivre. Le miracle des images virtuelles fait son effet et tout un chacun y croit. Les promoteurs peuvent s'en féliciter. Seulement, du rêve à la réalité au vu de la situation actuelle de l'état des villes actuelles et du pays, il y a encore beaucoup à faire car les désillusions ne sont pas rares et les exemples n'en manquent pas ». Et de citer des projets similaires en Afrique, confiés à des entreprises chinoises, qui sont de retentissants échecs, comme en Angola, avec « Nova Cidade de Kilamba », véritable ville-fantôme. « L'opacité du financement ne fait qu'amplifier le doute, sans parler des autres volets comme les vrais destinataires de ces immeubles, à part les ministères qu'on peut délocaliser pour désengorger le vieux 'Tana', mais après ? », s'interroge le quotidien.

14/10 - L'État cherche à convaincre la population d'Ambohitrimanjaka. Une décision gouvernementale irrévocable a été prise de saisir dans un premier temps 100 ha à des fins d'intérêt général. « Sur appel d'offres, une entreprise s'active déjà pour la construction d'un pont provisoire pour rallier le village artisanal à Ambohitrimaniaka », a expliqué le ministre de l'aménagement. Un processus d'indemnisation est en cours suite à l'estimation des terrains. Ceux des paysans qui décideront de rester dans l'agriculture pourront se voir offrir des terrains à Bevoay, une plaine de 40 000 ha dans la région Sud-Ouest ou dans la région Sofia. D'autres endroits exploitables seront proposés, même dans la région Analamanga, affirme le ministre de l'agriculture. Des accompagnements seront proposés. Les bénéficiaires seront propriétaires des terrains alloués, d'une superficie au quintuple de celle qu'ils possédaient.

<sup>10</sup> Cf. Le communiqué – Blog Justmad - https://p4.storage.canalblog.com/47/47/448497/124837905.pdf  $\underline{\text{https://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-nttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-Tanamasoandro.html?fbclid=lwAR1XgzkNFj3AV-ntttps://www.madagascar-tribune.com/A-qui-profiterait-reellement-le-projet-reellement-le-profiterait-reellement-le-profiterait-reellement-le-profiterait-reellement-le-profiterait-reellement-le-profiterait-reellement-le-profiterait-reellement-le-profiterait-reellement-le-profiterait-reel$ GnlqOoJR0K6khYz-GplOFR7y3uRmy0MQBRcX9oxF8GYcYY

. Selon les habitants, si l'Etat persiste à remblayer les rizières, un risque de pénurie de riz est à craindre pour Antananarivo et ses environs. Ambohitrimanjaka produit chaque année près de trois milles tonnes de riz. Selon eux, le risque d'aggravation des inondations de la capitale en saison des pluies a été sous-estimé.

16/10 - Le projet Tana-Masoandro s'invite à l'ouverture de la nouvelle session du Parlement. La présidente de l'Assemblée nationale Christine Razanamahasoa et un député de la plateforme présidentielle IRD sont intervenus pour demander qu'un dialogue s'instaure avec la population qui conteste le projet. Riko Rakotovao, président du Sénat et ancien chef d'Etat par intérim, a lui aussi pris position en faveur du dialogue. Hanitra Razafimanantsoa, du groupe parlementaire TIM, a dénoncé le fait qui n'y aurait eu aucune étude d'impact environnemental préalable. Les habitants d'Ambohitrimanjaka quant à eux sont déterminés à défendre leurs terres et leurs activités et prévoient d'organiser un important mouvement de blocage du projet à travers une nouvelle manifestation. Ils ont également rencontré la CNIDH. Des habitants d'Ambohidrapeto ont déclaré qu'ils viendront grossir les rangs des habitants d'Ambohitrimanjaka.

18/10 - Violences à Ambohitrimanjaka entre les habitants et les forces de l'ordre. Le camp du gouvernement accuse certains habitants d'avoir « jeté les matériaux de constructions dans la rivière et agressé les gendarmes qui les gardaient. » Du côté du camp des habitants, les forces de l'ordre se seraient déplacées pour arrêter les leaders de la résistance. Pour le général Richard Ravalomanana, l'intervention des forces de l'ordre faisait suite à une plainte reçue pour dégradation de matériels de chantier. Bilan : 5 blessés dont 4 blessés du côté forces de l'ordre et 12 personnes arrêtées. Selon les habitants, les forces de l'ordre auraient tiré à balles réelles sur un manifestant, le blessant à la jambe. La gendarmerie affirme n'avoir fait que des tirs en l'air et procédé à des tirs de gaz lacrymogène. Des renforts auraient été appelés en renfort pour récupérer deux gendarmes grièvement blessés. Selon les manifestants, y aurait eu de nombreux autres blessés qui ne se seraient pas rendus à l'hôpital par peur de représailles. Le général Ravalomanana a appelé ceux qui détiennent les armes des gendarmes blessés à les rendre dans les plus brefs délais sous peine d'arrestation. L'Emmo/reg a pris en charge la sécurisation des lieux, en instituant une zone de sécurité interdite au public. Des journalistes se sont plaints de s'être faits violentés et confisquer leur matériel photo par les forces de l'ordre. L'Ordre des journalistes a émis une protestation. Le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'Etat à la gendarmerie, a présenté ses excuses à la presse et, selon L'Express, « il a encouragé les journalistes à prendre en photo les abus commis par les gendarmes pour qu'il puisse agir. Il a promis que si l'incident se renouvelle, il en fera une affaire personnelle. »

Les députés IRD se proposent comme « médiateurs » entre le pouvoir et la population d'Ambohitrimanjaka par rapport au « velirano » présidentiel, sans toutefois minimiser les motivations politiques de certains contestataires : « Ce ne sont pas les véritables propriétaires de rizières qui sont contre le projet. C'est un ex-membre du Conseil Supérieur de la Transition qui est à la tête du mouvement alors qu'il ne possède même pas 1 m² de rizière sur les lieux », a fait remarquer un député.

**19/10 - Le Sénat, le HCDDED, la CNIDH et le CFM lancent un appel à l'apaisement** « Madagascar étant un pays démocratique, la violence n'a pas sa place, que ce soit du côté du peuple que du côté des forces de l'ordre », soutiennent-ils. Ils estiment que la communication reste insuffisante sur ce dossier et invitent le pouvoir à suspendre le début des travaux et aux habitants d'interrompre leurs manifestations et de privilégier la concertation. Les quatre entités affirment qu'aucune issue consensuelle ne pourra être trouvée dans un contexte « trouble », et une logique de « provocation ». La déclaration énoncée par la présidente de la CNIDH ajoute que personne ne s'oppose au développement et à la modernisation mais « cela doit se faire dans la transparence et le respect des droits de l'homme ». Les élus du groupe parlementaire TIM ont, eux aussi, lancé un appel à la recherche d'un consensus, bien qu'ils affirment leur opposition au projet.

21/10 - Les habitants des quatre communes concernées par le projet durcissent leur contestation et dénoncent la « désinformation » dont ils seraient victimes. Une manifestation pacifique s'est tenue sous la surveillance de l'Emmo-Reg, qui n'est pas intervenu. La population réclame le retrait des engins installés sur les lieux et la libération des 9 personnes interpellées.

Un débat juridique est engagé sur la procédure qui devrait être respectée lorsqu'il s'agit d'une expropriation pour cause d'utilité publique. D'après l'ancienne présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo, une étude d'impact environnemental doit être effectuée avant de procéder à d'éventuelles expropriations. La question se pose de savoir si la procédure a bien été respectée. Des informations contradictoires circulent à ce sujet.

Andry Rajoelina : « Non aux manœuvres politiques visant à entraver le processus de développement. (...) Les réfractaires au développement sont des ennemis de la nation ». Le chef de l'Etat dénonce les violences perpétrées contre les forces de l'ordre et décide de l'ouverture d'une enquête. Un policier aurait subi un passage à tabac par la foule.

23/10 - Pour désamorcer la résistance, une délégation de la présidence de la République a engagé le dialogue avec des représentants des habitants. « Les habitants ont affirmé qu'ils ne fermaient pas la porte

aux discussions. Ils requièrent des garanties sur l'issue des discussions, particulièrement concernant leur avenir lorsqu'ils quitteront les lieux », avance Rinah Rakotomanga, directrice de la communication de la présidence. Il a été décidé que les travaux ne commenceront pas tant qu'aucun accord satisfaisant les habitants n'aura pas été trouvé. Un accord de non-agression aurait été conclu en échange du retrait des lieux des éléments de la gendarmerie nationale. Sept manifestants arrêtés ont bénéficié d'une liberté provisoire. Le pouvoir a annoncé l'installation sur place d'un bureau qui sera chargé de recueillir les doléances des habitants concernés par le projet de remblayage de terrains. 737 familles seraient touchées par le projet. L'Etat envisagerait d'allouer une forte somme d'argent en vue de leur indemnisation : 20 millions de dollars, versés sous diverses formes (paiement d'indemnités ou attribution de terrains ou de biens immobiliers)

L'ancienne juge internationale Arlette Ramaroson a mis l'accent sur le fait que la réalisation du projet n'a pas respecté les procédures et les formalités exigées par la loi. « L'enquête commodo et in commodo qui aurait été effectuée n'a pas respecté les textes en vigueur », a-t-elle martelé.

**30/10 - Deux habitants d'Ambohitrimanjaka dont un candidat-maire aux prochaines municipales, ont été déférés au parquet.** Convoqués par les forces de l'ordre, ils sont accusés d'agression et d'atteinte à l'ordre public lors des échauffourées du 17 octobre. Les deux individus ont bénéficié d'une liberté provisoire mais resteront sous contrôle judiciaire jusqu'au procès dont la date n'a pas été fixée.

24/10 - Le mouvement Rohy exprime son inquiétude face aux évènements récents et s'oppose à toute pression autoritariste et à l'usage de la violence sur les habitants vulnérables. Sans remettre en cause la nécessité pour des raisons démographiques, de se préoccuper de l'extension de la capitale, il souhaite que les informations qui expliquent clairement ce que l'on souhaite entreprendre et qui justifient le bien fondé du projet sur les plans technique, social et économique soient disponibles et partagées de manière transparente. La méthode de travail adoptée par l'Etat doit être fondée sur le respect des droits humains, le droit de propriété protégé par la Constitution et le droit à être informé. Dans ce cadre, le mouvement demande que la presse puisse faire son travail correctement. Rohy se dit satisfait de la prise de responsabilité du chef de l'Etat qui a suspendu le projet en attendant de trouver un terrain d'entente.

## ▶ Coopération, bailleurs de fonds

**01/10 - La Chine, principal partenaire économique de Madagascar, devance les pays européens.** Elle est le premier fournisseur de produits importés et le quatrième destinataire de produits d'exportation de la Grande île depuis plusieurs années. La Chine compte également parmi les principaux pays d'accueil des étudiants malgaches avec la France et les États-Unis, grâce aux bourses d'études qu'elle octroie. La célébration du 70e anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine a été l'occasion de rappeler l'importance de la coopération chinoise à Madagascar depuis le début des années 1970. Fidèle à ses principes, l'ambassadrice de Chine a rappelé que son pays s'abstenait d'intervenir dans les affaires internes de Madagascar et n'assortissait son aide d'aucune condition politique préalable. Elle déclare être prête à mettre en synergie la construction conjointe de « *La ceinture et la route* », la concrétisation des acquis du Sommet de Beijing en octobre 2018, et l'Initiative émergence Madagascar (IEM). « *La Chine respecte les principes d'égalité et d'avantages réciproques* », a-t-elle affirmé.

05/10 - La Chine et Madagascar signent un accord de coopération dans le domaine de la riziculture, de l'élevage et de l'agribusiness. Neuf experts agricoles chinois vont collaborer sur le terrain avec leurs homologues malgaches. La Chine est un modèle pour Madagascar, explique Lucien Ranarivelo, ministre de l'agriculture et de l'élevage. « La FAO et la République populaire de Chine ont établi un programme global de coopération Sud-Sud dans le secteur de l'agriculture et du développement rural. Dans ce cadre, la Chine a mis à disposition de la FAO un fonds fiduciaire qui permet de financer un certain nombre de projets dans les pays en développement, notamment en Afrique mais aussi en Amérique latine », indique le représentant de la FAO à Madagascar. Ce programme de deux ans, d'un montant de 1,4 million de dollars, doit contribuer, entre autres, à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance en riz. Promesse répétée de nombreuses fois par les régimes successifs alors que 80 % de la population vit de l'agriculture. « La Chine a réalisé l'autosuffisance alimentaire pour 1,4 milliard de population donc nous voulons échanger ces expériences, ces techniques pour soutenir Madagascar », a déclaré l'ambassadrice de Chine.

25/10 - La Chine lance un projet d'accès à la télévision numérique pour 10.000 villages dans 20 pays africains, dont Madagascar. Institué dans le cadre des échanges sino-africains, le projet a été présenté en décembre 2015 à Johannesburg par le président chinois Xi Jinping à l'ouverture du Forum sur la coopération sino-africaine. Il vise à permettre à chaque famille en zone rurale d'accéder à un signal numérique offrant des images de haute qualité et des programmes riches. Les autorités chinoises, ont confié ce projet au groupe de médias StarTimes. Chaque village sélectionné bénéficiera gratuitement de deux projecteurs à énergie solaire, d'un téléviseur numérique à énergie solaire et d'un système de réception satellite pour 20 familles.

02/10 - 11e FED - L'UE débloque un nouveau financement de 8 millions d'euros sous forme de don. Une première convention porte sur le financement du secteur des infrastructures. Le second programme a pour objectif d'améliorer l'impact et l'efficacité de la coopération de l'UE dans les trois secteurs prioritaires de la gouvernance, du développement rural et des infrastructures. Le 11e FED devrait être clôturé en 2020, alors qu'il reste encore des projets non réalisés. L'élaboration du Plan Emergence Madagascar a nécessité de redéfinir certains axes de la coopération, d'où un décalage dans la réalisation de projets qu'il convient à présent d'accélérer. « Effectivement, il a y eu des malentendus avec le changement que l'Etat a dû opérer », a admis le ministre de l'aménagement du territoire mais tout cela fait désormais partie du passé. Des travaux ont commencé avant le déblocage de ces financements. C'est le cas notamment des travaux portant sur les infrastructures routières de la capitale qui sont déjà achevés. Cinq projets financés par le 11e Fed sont en cours d'exécution : la construction de la rocade Est d'Antananarivo, le programme intégré d'assainissement d'Antananarivo, le projet de désenclavement et d'assainissement des quartiers prioritaires d'Antananarivo et le programme de modernisation routière des RN6, RN9, RN12A et RN13. D'autres projets sont en cours de formulation, notamment la construction de la ligne haute tension Antananarivo-Toamasina et le projet de réhabilitation de l'alimentation en eau d'Antananarivo. L'UE apportera des appuis techniques pour assurer la durabilité des investissements, tout en prenant particulièrement en compte les effets du changement clima-

**10/10 - Financements européens - Les pourparlers du 12e FED démarrent**. Ce nouveau FED, d'une durée de sept ans, n'attendra pas l'achèvement de certains travaux et projets financés sur l'enveloppe du 11e FED (d'un montant total de 518 millions d'euros, 145 millions étant consacrés à la bonne gouvernance, 230 millions aux infrastructures, 130 millions au développement rural sur la période 2014-2020). Ce sont deux enveloppes distinctes. Des secteurs nouvellement détectés et d'autres localités pourraient en bénéficier. La transparence sur les opérations en cours est la condition exigée de l'UE pour que les négociations aboutissent. Certains travaux financés sur le 11e FED vont se poursuivre jusqu'en 2023 en raison des retards enregistrés pour la signature de la convention UE-Madagascar

10/10 - Union Européenne - AfoA: vers la mise en place d'un accord de partenariat économique complet. L'UE est actuellement l'un des premiers clients de Madagascar, dont la balance commerciale avec l'Europe est excédentaire. Les exportations de produits vers l'Europe, essentiellement agricoles et textiles, atteignent 952 millions d'euros, tandis que les importations en provenance de l'Union s'élèvent à 646 millions. Le partenariat serait donc favorable à la Grande île. D'où l'importance de l'accord de partenariat complet qui sera mis en vigueur entre l'UE et les cinq pays d'Afrique orientale et australe (AfoA) (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe). L'accord UE-AfoA est en vigueur depuis six ans pour le cas de Madagascar. Compte tenu de la portée restreinte de cet accord intérimaire, les cinq pays de la zone se sont déclarés prêts à étendre son champ d'application aux services, aux investissements et au développement durable. Grâce à cet accord élargi, Madagascar escompte un renforcement de ses capacités à augmenter son offre.et à satisfaire aux exigences du marché de l'UE.

**08/10 - Le Medef sollicité pour le plan Emergence**. Andry Rajoelina a reçu une délégation d'une trentaine de membres de l'organisation patronale française menée par le président Afrique du Medef international. Le chef de l'État a défendu les efforts fournis par le gouvernement pour sécuriser les investissements qui se traduisent entre autres par l'intensification de la lutte contre la corruption, la simplification des procédures et surtout la mise en place d'un cadre juridique stable. Andry Rajoelina a souligné que le pays est ouvert aux investissements directs étrangers. Les ministres participant aux entretiens ont présenté des opportunités de partenariat dans les domaines de l'énergie, des infrastructures, de l'e-gouvernance, de l'industrialisation et de la création de nouvelles villes. En marge de cette visite, une rencontre avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux a été programmée ainsi qu'un forum d'affaires organisé par le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM), homologue et partenaire du Medef. D'après le dernier classement du magazine américain *Forb*es sur le climat des affaires, Madagascar se classe au 22e rang sur les 47 pays africains répertoriés.

23/10 - Les trois principales associations d'industriels de Maurice, de Madagascar et de La Réunion décident d'unir leurs efforts à l'international. Une grande première. Ils ont signé un Protocole tripartite de partenariat industriel en présence du directeur général de l'AFD. Cette signature fait suite à d'importants travaux de réflexion conjoints, engagés depuis près de 18 mois. Le protocole devrait déboucher sur des actions de coopération innovantes.

**09/10 - Coopération japonaise pour la gestion des ordures d'Antananarivo**. Un centre de recyclage est prévu à Andralanitra. Créé en 1966, le site d'Andralanitra qui occupe 18 ha, est saturé. « *Les ordures s'entassent sur une hauteur de 2 m 50 et seuls 8 ha sont disponibles aujourd'hui* », d'après le DG du Service autonome de la maintenance de la ville d'Antananarivo (Samva) qui mise sur la transformation des déchets en compost et en briquettes. Le Japon est prêt à octroyer 34 millions de dollars pour la construction d'une usine

de recyclage. Le projet devrait démarrer en 2021 mais un défi reste à relever : le tri préalable au niveau des ménages. Le Samva collecte 404 tonnes d'ordures par jour dans la capitale, ce qui ne représente que 43 % des ordures ménagères produites. Et ce chiffre peut quadrupler durant les périodes de pluies. Faute de moyens le service ne parvient pas à collecter toutes les ordures, ce qui explique leur entassement dans presque tous les fokontany. Un appel d'offres a été lancé par le ministère de tutelle pour l'achat de camions multi-bennes.

**25/10 - La COI contribue au démarrage de la transition énergétique à Madagascar.** Face à la prédominance des énergies fossiles, la transition énergétique reste un réel défi pour le pays. Une stratégie nationale a été validée en collaboration avec les pays membres de la COI. « *Le pays n'est pas encore dans une phase de transition énergétique* », a confié Marc Maminiaina, chargé de mission de la COI. Le programme COI-Energie de l'UE a déjà financé durant ces cinq dernières années neuf projets d'électrification, notamment dans les zones hors réseau de Madagascar. La nouvelle stratégie validée par les Etats membres permettra de promouvoir les potentiels en énergie renouvelable dans chaque pays.

**30/10 - Turquie - Madagascar : ouverture prochaine d'une Agence de coordination et de coopération**. Selon l'ambassadeur, les deux pays possèdent de nombreuses opportunités d'échanges dans tous les domaines. « *Madagascar a une importance considérable pour la Turquie* », a-t-il affirmé. L'ouverture d'une ambassade turque a eu lieu en 2010 ; elle a été suivie par la création de liaisons aériennes avec Turkish Airlines et en 2017 de la visite du président Erdogan. *Midi* rappelle que la Turquie déploie une diplomatie très active sur tout le continent, appuyée par 42 ambassades. Cette agence est présente dans 54 pays dans le monde, dont 21 pays africains.

26/10 - La Banque mondiale appelle à la prudence budgétaire face à l'exécutif qui clame son intention d'aller vite dans la mise en chantier de ses projets. La question du financement de l'émergence prônée par le régime se pose, dix mois après la prise de fonction du président de la République. La note de conjoncture de la Banque rappelle que le gouvernement doit répondre à une question cruciale : comment financer l'augmentation des investissements prioritaires et des dépenses sociales tout en préservant la viabilité budgétaire. Les risques budgétaires sont associés « aux perspectives d'augmentation des déficits publics dans un contexte de faible mobilisation des recettes intérieures, des passifs éventuels vis-à-vis des entreprises publiques et de la multiplication de projets de partenariat public-privé spontanés », souligne la note. La Banque souligne que le taux de croissance devait se ralentir à 4,7 % en 2019 et se situer à un niveau inférieur aux dix années précédentes.

#### Economie

01/10 - « Les projets de Huawei ralentis par l'appétit de de l'homme d'affaires Mamy, très proche d'Andry Rajoelina », écrit La Lettre de l'océan Indien (LOI). Le projet de vidéosurveillance de Huawei tarde à se mettre en place depuis l'élection présidentielle en raison des demandes pressantes de l'homme d'affaires et d'une frange du gouvernement. Mamy Ravatomanga demanderait à être associé au programme de 50 millions de dollars établi en septembre 2018 par l'ex-président Hery Rajaonarimampianina lors de son passage au Forum sur la coopération sino-africaine de Pékin. L'opérateur, qui possède une douzaine de sociétés à travers Sodiat, n'est pourtant pas actif dans le secteur de la surveillance. Huawei avait proposé au gouvernement d'installer un ensemble de caméras de surveillance intelligentes dans les principales villes pour notamment réguler la circulation. La police devait également être équipée de portables satellitaires afin d'échapper aux trois opérateurs privés (Airtel, Orange et Telma).

La multinationale chinoise ne serait pas la seule entreprise à subir « *l'appétit* » de Mamy Ravatomanga. Selon *La LOI*, il est présent dans nombre de réunions avec le chef de l'Etat. Il se serait rapproché du premier ministre et aurait voix au chapitre sur les décisions prises dans plusieurs secteurs stratégiques. Des entrepreneurs se plaignent de cette présence, alors qu'il ne possède pas de statut officiel, ce qui aurait pour effet de retarder le traitement des dossiers. C'est notamment le cas dans l'industrie minière, où Mamy Ravatomanga a placé son numéro 2 et DG de Sodiat, Eric Razanaparany, au conseil d'administration de l'Omnis qui délivre les permis d'exploitation. Selon *La LOI*, les institutions financières internationales s'inquiètent de cette proximité avec le gouvernement qui pourrait nuire, selon elles, au climat des affaires.

**01/10 - « Call center » - Des entreprises opèrent clandestinement**. Ces trois dernières années les entreprises « *offshore* » se sont multipliées à grande vitesse dans le pays en raison du faible coût de la maind'œuvre, estimé aux alentours de 130 euros mensuels, soit deux fois moins qu'au Maroc ou en Tunisie. Des centres d'appel ouvrent un peu partout dans la capitale, en toute illégalité. L'Autorité de régulation des technologies de communication des sociétés existantes. A ce jour 86 ont été identifiées.

**11/10 - Les retrait d'agrément pour les fausses entreprises franches se poursuivent**. Plus de 500 entreprises ont été recensées au début de l'opération d'assainissement du secteur, elles ne sont plus qu'environ

250 à opérer formellement, en se conformant aux réglementations régissant le régime zone franche. « *Nous militons pour que cet assainissement se poursuive* », a déclaré le président du Groupement des entreprises franches et partenaires. Pour mémoire, les entreprises franches bénéficient de plusieurs avantages, notamment un système fiscal dérogatoire, avec une exonération totale d'impôts sur les bénéfices. Elles bénéficient également d'un régime douanier assurant une exemption de tous droits et taxes à l'importation et à l'exportation.

Les entreprises franches, notamment celles du textile, mettent en place une task force pour examiner les perspectives de la coopération entre la Grande île et les Etats-Unis. L'actuel dispositif AGOA arrivera en effet à son terme en 2025 et sa reconduction est encore incertaine. La task force sera composée de représentants de l'ambassade américaine et du secteur privé.

- **01/10 Branchements illicites La Jirama récupère 700 millions Ar**. Sur un an le montant des pertes liées aux branchements illicites et aux fraudes est estimé à plus de 7 milliards Ar. 351 contrôles ont été effectués entre les mois de février et de juillet 2019. Durant cette période, 257 fraudes ont été démasquées et 91 cas de vols.
- 19/10 L'audit interne de la Jirama a démasqué un branchement électrique illicite chez le chef de district d'Analamanga. Aucune trace de consommation n'a été enregistrée à son compteur depuis 60 mois. L'électricité volée état partagée avec son voisin. Le branchement illicite avait été obtenu contre le versement de 200.000 Ar à un employé. Un rappel estimé à plus de 18 millions Ar sera adressé.
- **04/10 Redressement de la Jirama : résiliation du contrat d'achat d'énergie avec Jovena**. La société ne peut plus honorer ses engagements avec ses fournisseurs, non seulement à cause de l'accumulation de ses dettes, mais également à cause de l'inéquité dans les termes des contrats, qui sont actuellement en cours de renégociation avec l'appui de la Banque mondiale. Il faut mettre fin aux superprofits des fournisseurs de la Jirama, a conclu la Banque dans sa récente étude. Les arriérés de la Jirama envers Jovena s'accumulent depuis des années. Un calendrier de règlement a été élaboré en 2015 mais jusqu'à présent la société se trouve dans l'incapacité de payer ces arriérés. Le ministre de tutelle, Vonjy Andriamanga, a déclaré que la Jirama va pouvoir importer directement du carburant via un appel d'offres international qui est en cours de lancement.
- 17/10 « Un milliard Ar détourné à la Jirama : de hauts responsables dont un ex-DG impliqués », titre Midi. Le dossier serait entre les mains du Pôle anti-corruption (PAC). Il concernerait des malversations portant sur des frais de location de véhicules entre septembre 2018 et septembre 2019. Le 10 octobre l'actuel DG par intérim a pris la décision de résilier ces contrats de location douteux. Les personnels ont reproché aux dirigeants d'avoir délibérément renoncé à la maintenance du parc automobile de la société au profit de coûteuses locations.
- **18/10 Jirama : 69 candidats pour les postes de DG et DGA.** Confié au cabinet canadien SG Group Inc., le processus de recrutement prendra deux mois et devrait se dérouler dans la transparence, en écartant les suspicions de nomination politique, a maintes fois affirmé le ministre de tutelle. L'appel à candidature précise que « les deux directeurs doivent être des gestionnaires de grande expérience et hautement crédibles possédant de fortes habiletés en gestion générale. Ils doivent démontrer un niveau d'énergie élevé, une orientation axée tant sur les individus que sur les résultats ainsi qu'une capacité à gérer le changement avec succès. »
- **05/10 Plan émergence Madagascar (PEM) L'organisation de la concertation remise en question par le mouvement de la société civile Rohy**. L'atelier de concertation proposé par le ministère de l'économie en vue de la finalisation du Plan a été boycotté. Ce n'est pas sérieux de discuter d'un document aussi important en une journée, a déclaré le coordinateur technique du mouvement qui réclame une démarche vraiment participative et inclusive élargie à toutes les régions. La finalisation du PEM, annoncée pour le mois de juin, a pris du retard, ce que déplorent les partenaires techniques et financiers.
- **15/10 Baisse des importations de riz sur les 8 premiers mois de l'année**. 270 032 tonnes ont été importées, contre 402 268 pour la même période de 2018. Les ministères de l'agriculture et du commerce font état d'une amélioration de la production avec 200 000 tonnes de plus que la dernière saison. La production nationale pour cette année serait de 4,2 millions de tonnes contre 4 millions l'année dernière. Une amélioration qui proviendrait, entre autres, de bonnes conditions climatiques. On estime que pour l'ensemble de l'année les importations atteindront 500 000 tonnes.
- 18/10 Le tribunal de commerce de Paris condamne Air Madagascar à s'acquitter des frais de remise en état des deux Airbus A340-200 qu'elle loue depuis 7 ans à Air France. Lors de la signature du contrat,

il était stipulé que la compagnie devrait verser 21 millions de dollars pour assurer la remise en état des aéronefs au terme de cette location. Un montant contesté par Air Madagascar qui compte utiliser tous les recours encore disponibles pour obtenir gain de cause. Pour sa défense, le DG explique : « La clause en question n'a pas lieu d'être dans la mesure où l'accord parlait de vente et non de location », et de poursuivre : « le coût d'exploitation élevé de ces dernier (A340-200), nous a poussé à nous renseigner pour l'acquisition d'Airbus A330 qui nous auraient permis d'économiser 6 millions de dollars par an. » Ce projet a été abandonné précise le patron de la compagnie : « des négociations avaient été ouvertes avec Air France pour acquérir les A340-200 dans le but de les revendre pour renouveler notre flotte avec des avions plus rentables, mais ce différend a mis fin à nos souhaits ».

« Air Madagascar survivra-t-elle à cette mauvaise nouvelle ? », s'interroge Midi. Air Austral, actionnaire principal de la compagnie, va-t-il épauler financièrement Air Madagascar ? La question reste posée, la compagnie réunionnaise n'étant pas non plus dans sa meilleure forme.

- **19/10 Air Madagascar n'arrive plus à faire face à ses dépenses courantes et commence à reconstituer de nouvelles dettes,** qui s'élèvent à ce jour à 29 millions de dollars. En outre, son partenaire stratégique Air Austral n'a pas honoré ses engagements. La compagnie serait au bord de la cessation de paiement. L'exploitation des deux Airbus budgétivores, objet du litige avec Air France, contribuent à plomber ses résultats. Air Madagascar est à la recherche urgente de 7 millions de dollars pour renflouer sa trésorerie.
- **30/10 Air Madagascar Air Austral : l'union se fissure**. 20 mois se sont écoulés depuis la signature unissant les destinées d'Air Madagascar à Air Austral, à Paris. Aujourd'hui, la direction de la compagnie malgache désire ouvrir son capital à de nouveaux investisseurs. Ethiopian Airlines, qui était candidat à un partenariat, serait toujours sur les rangs. Si ce projet voit le jour avec cette société ou une autre, les actions d'Air Austral ne représenterait plus que 10 % de son capital. Air Austral n'aurait pas tenu ses engagements, n'ayant versé à ce jour que 15 des 35 millions de dollars prévus.
- 19/10 Le groupe marocain Banque Centrale Populaire (BCP) devient actionnaire majoritaire de la BMOI en rachetant 71 % de son capital auprès du groupe français BPCE formé des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne. Le groupe BCP, premier réseau bancaire du Maroc, est déjà présent à Madagascar à travers sa filiale BCP Bank Mauritius. Il est présent dans 18 pays africains. Le groupe BCP est à différencier d'un autre groupe marocain, la Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur (BMCE) actionnaire majoritaire de la Banque Of Africa (BOA) présente à Madagascar.
- **24/10 Madagascar stagne à la 161e place du classement Doing Business de la Banque mondiale,** toutefois, le score correspondant à la facilité de faire des affaires a légèrement régressé en un an, passant de 48,8 à 47,7. La Grande île se positionne juste derrière les Comores. Pour l'un des éléments d'appréciation, le raccordement à l'électricité, Madagascar est classé à la 186e place sur 190 pays. 450 jours sont nécessaires pour être raccordé à l'électricité si la moyenne en Afrique sub-saharienne est de 110 jours. Avec un climat des affaires qualifié de « *médiocre* », le pays peine à attirer les investisseurs, d'autant plus que le « *risque-pays* » évalué en octobre par la Coface reste très élevé. Une fois de plus le champion africain du Doing business est Maurice qui se classe à la 13e place, suivi du Rwanda à la 38e place.
- **24/10 -** Une rumeur diffusée sur les réseaux sociaux provoque une pénurie d'essence en pleine négociation entre le gouvernement et les pétroliers. « C'est la fragilité de la chaîne de distribution qui pose question, alors même que le gouvernement et les sociétés pétrolières sont engagées dans d'âpres négociations », écrit Jeune Afrique. Une rumeur qui s'est propagée si rapidement et massivement qu'elle a fini par devenir autoréalisatrice. Pour les autorités, la rumeur a été « volontairement créée ». C'est en tout cas la thèse avancée par Vonjy Andriamanga, ministre de l'énergie. Le gouvernement n'est pas parvenu à en identifier la source.
- **26/10 L'Etat va lancer un appel d'offre pour l'importation directe des produits pétroliers** afin de solutionner les problèmes d'approvisionnement en carburant qui affectent le pays depuis plusieurs jours. Tous les pétroliers pourront soumissionner. Pour Andry Rajoelina, les professionnels ont failli aux engagements souscrits lors de la privatisation du secteur concernant la constitution de stocks de sécurité.
- 29/10 Une amende de 240 millions Ar pour La Logistique pétrolière S.A, Total et Shell jugés responsable de la rupture des approvisionnements en carburants. L'Office malgache des hydrocarbures (OMH) avait évoqué une tentative de déstabilisation et le retard du navire qui devrait approvisionner Madagascar. Le Groupement des pétroliers, quant à lui, avait affirmé qu'il s'agissait d'une fausse pénurie engendrée par un effet de psychose des usagers. Des mesures ont été prises pour que cette situation ne se reproduise pas, telles que la construction de nouveaux dépôts, l'amélioration de la distribution et surtout l'importation directe de produits pétroliers par l'État, sur appels d'offre. Un retour aux affaires de l'État et une remise en cause de la libéralisation qui risque d'indisposer les principaux bailleurs de fonds. De plus, qui va distribuer les produits

importés par l'État si les compagnies pétrolières ne mettent pas leurs infrastructures à disposition surtout celles qui ont été sanctionnées ? s'interroge *L'Express*. Le directeur général de l'Office malgache des hydrocarbures (OMH) a remis sa démission.

31/10 - Le ministre de l'énergie, de l'eau et des hydrocarbures, Vonjy Andriamanga, a été limogé en conseil des ministres pour « un cumul d'erreurs et de maladresses », selon un proche de la présidence. Cet ingénieur chevronné était pourtant l'un des experts en énergie du projet IME du chef de l'Etat et avait dû s'atteler à d'épineux dossiers, notamment le redressement de la Jirama. Ce qui lui a vraiment coûté son fauteuil de ministre, « c'est l'attribution d'un marché public à une société pour des travaux d'adduction d'eau » dans la capitale, explique une source gouvernementale. « Le président s'est rendu compte que les travaux de cette entreprise ne sont pas aux normes [et utilise] du matériel d'occasion et des tuyaux de mauvaise qualité », poursuit-elle. Une enquête a été ouverte et l'État a décidé de ne pas payer ces travaux. « Un ministre qui a fait les frais du laxisme et de l'inefficacité de ces collaborateurs », commente une autre source au sein de la présidence. Tribune note que ce ministère accumule les problèmes depuis plusieurs années avec notamment les impasses de la Jirama, les difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers et le contrôle de leur cours à la pompe, ou encore la pénurie d'eau qui sévit dans la capitale.

#### Social

**04/10 - Mouvement syndical - Marche silencieuse pour le travail décent**. Seulement 6 % de la population jouit d'un travail décent à Madagascar. Une information fournie lors de la marche silencieuse organisée par les organisations syndicales dans le cadre de la Journée mondiale du travail décent. Cette marche avait notamment pour objectif d'obtenir la mise en œuvre de la convention 176 de l'OIT sur la santé et la sécurité des travailleurs dans les mines. Parmi les caractéristiques d'un « *travail décent* » : le droit à un contrat de travail, le droit à des congés, le droit d'adhérer à un syndicat et le droit à une protection sociale et à une protection maladie.

**09/10 – Mise en œuvre des conventions de l'OIT signées en juin 2019** - La signature par Madagascar des conventions n°151 et 154 sur les relations du travail et les négociations collectives s'accompagne d'actions de renforcement des capacités des dirigeants des syndicats d'agents publics et des gestionnaires des ressources humaines de l'Etat. Ces actions doivent permettre également de recueillir des propositions pour améliorer les lois qui vont mettre en œuvre les deux conventions. Une formation des parlementaires est annoncée. « Ces deux conventions vont permettre à Madagascar d'améliorer les relations entre le gouvernement et les employés, mais aussi améliorer l'offre des services publics », a déclaré le directeur pays de l'OIT.

28/10 - Port de Toamasina : travail décent en vue pour les 550 dockers qui attendent depuis 30 ans une amélioration de leur situation. Le ministère des transports et les diverses parties prenantes ont engagé des négociations pour mettre fin au régime dit de « l'intermittence de l'emploi » (embauche par périodes de 7 heures) destiné à faire face au trafic en dents de scie des activités portuaires.

-----

Taux de change au 31/10/19 : 1 euro = 4 082 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada, Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, APOI, Moov, 2424.mg, réseau Malina, Afriquepanorama.